



RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :

Module de réception des soumissions de l'Agence
Parcs Canada

Service national de passation de marchés
Télécopieur de soumission : 1-866-246-6893
Courriel de soumission : [soumissionsouest-
bidswest@canada.ca](mailto:soumissionsouest-bidswest@canada.ca)

Ceci est la seule adresse électronique acceptable
pour les réponses aux demande de soumissions.
Les soumissions soumises par courrier
électronique directement à l'autorité contractante
ou à toute autre adresse électronique ne seront
pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus
par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15
mégaoctets. Les courriels contenant des liens
vers les documents de soumissions ne seront pas
acceptés.

RÉVISION 002 À UNE DEMANDE DE PRIX

Ce document est par la présente révisé; sauf
indication contraire, les modalités de demeurent
les mêmes.

Bureau de distribution :
Agence Parcs Canada
Service national de passation de marchés
Calgary, AB

Titre : Surveillance de la circulation – Parcs de l'Ouest	
N° de l'invitation : 5P420-23-0261/A	Date : 13 février 2024
N° de modification : 002	
N° de référence du client : N/A	
N° de référence de SEAG : N/A	

L'invitation prend fin : À : 14 :00 Le : 21 février, 2024	Fuseau horaire : HNR
--	---------------------------------------

F.A.B.: Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>	
Adresser toute demande de renseignements à : Emilie Goulet	
N° de téléphone : 403-497-6534	N° de télécopieur : 1-866-246-6893
Courriel : Emilie.goulet@pc.gc.ca	
Destination des biens, services et travaux de construction : Voir ici	

****À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE****

Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Adresse :	
N° de téléphone :	Courriel :
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Signature :	Date :

N° de l'invitation :
5P420-23-0261/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Emilie Goulet

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Surveillance de la circulation – Parcs de l'Ouest

Modification 002

Cette modification vise à apporter des changements à l'annexe A.1. et à la base de paiement pour tenir compte des changements récents apportés aux compteurs de circulation dans le parc national Banff.

A. Changement a l'annexe A.1

Supprimer :

11000071	Banff	0,4 KM AU NORD DE LA ROUTE 1 ET DU CHEMIN MINNENWANKA	VOLUMÉTRIQUE	APC	
----------	-------	--	--------------	-----	--

Remplacer par :

11000071	Banff	0,4 KM AU NORD DE LA ROUTE 1 ET DU CHEMIN MINNENWANKA	VOLUMÉTRIQUE	APC	OUI ²
----------	-------	--	--------------	-----	------------------

B. Changement a l'ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT

Supprimer :

Toute la BASE DE PAIEMENT.

Remplacer par :

BASE DE PAIEMENT

Exigences concernant la soumission financière

- (a) Le soumissionnaire doit fournir sa soumission financière conformément à la Base de paiement.
- (b) Tous les prix sont en dollars canadiens, FAB destination.
- (c) Les droits de douane sont compris et les taxes applicables sont en sus.
- (d) Prix total combiné évalué estimatif de la soumission :

Pour les besoins de l'évaluation, le prix évalué de la soumission sera le total combiné des tableaux F, tableaux L, tableaux R, tableaux X et tableaux DD..

1. Contrat – 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 inclusivement

1.1 Prix unitaire(s) ferme(s) pour les services requis – Récupération des données physiques et maintenance

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur se verra payer un(des) prix unitaire(s) ferme(s) en dollars canadiens pour tous les frais, y compris, sans toutefois s'y limiter, tous les frais et coûts professionnels, techniques et administratifs devant être engagés pour répondre à toutes les exigences présentées dans l'annexe A – *Énoncé des travaux*.

Les frais liés aux déplacements jusqu'aux ETA ainsi qu'à l'exploitation de ces derniers et à la récupération des données à partir de ceux-ci doivent être inclus dans le prix par visite du site. Vous ne devez pas inclure les frais liés aux forfaits de données cellulaires, à la récupération des données cellulaires, aux rapports horaires ou aux avis par courriel.

N° de l'invitation :
5P420-23-0261/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Emilie Goulet

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Surveillance de la circulation – Parcs de l'Ouest

N° d'article	ID DE L'ETA	Description de l'emplacement du site	Parc	Visites sur place (VSP)	Prix par visite du site (PPVS)	Prix calculé Total (VSP x PPVS)
1.1.1	10100300	2,5 KM À L'EST DE MINNEWANKA	PNB	6	\$	\$
1.1.2	10100500	0,7 KM À L'EST DE NORQUAY	PNB	6	\$	\$
1.1.3	10107211	ROUTE OUEST ET BRETELLE OUEST, ÉCHANGEUR LAKE LOUISE ÉCHANGEUR LAKE LOUISE	PNB	6	\$	\$
1.1.4	10107251	ROUTE EST ET BRETELLE EST, ÉCHANGEUR LAKE LOUISE ÉCHANGEUR LAKE LOUISE	PNB	6	\$	\$
1.1.5	10107300	0,7 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE LAKE LOUISE	PNB	6	\$	\$
1.1.6	10200401	4,3 KM AU NORD DE LA ROUTE 1 ET DE LA 93, LAKE LOUISE	PNB	6	\$	\$
1.1.7	10201501	2,0 KM AU NORD DE LA ROUTE 93 ET DU CHEMIN BOW LAKE	PNB	6	\$	\$
1.1.8	10212101	0,3 KM AU SUD DE LA LIMITE ENTRE BANFF ET JASPER	PNB	6	\$	\$
1.1.9	10300701	6,1 KM AU SUD DE LA ROUTE 1 ET DE LA 93, LAKE LOUISE	PNB	6	\$	\$
1.1.10	10400100	0,6 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 1 ET DU BOW VALLEY PARKWAY (COLLECTE DES DONNÉES D'HORODATAGE) ³	PNB	6	\$	\$
1.1.11	10400600	4,1 KM À L'EST DU CAMPING JOHNSON CANYON	PNB	6	\$	\$
1.1.12	10404701	1,5 KM À L'EST DU CHEMIN WHITEHORN ET DE LA PROMENADE DE LA VALLÉE-DE- LA-BOW	PNB	6	\$	\$
1.1.13	11000071	0,4 KM AU NORD DE LA ROUTE 1 ET DU CHEMIN MINNEWANKA ¹	PNB	0	\$	\$
1.1.14	11100002	2,1 KM À L'EST DE LA PROMENADE LAKE LOUISE ET DU CHEMIN MORAINE LAKE ^{1,2}	PNB	3	\$	\$
1.1.15	11300010	0,3 KM AU NORD DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE PANORAMIQUE DU MT NORQUAY	PNB	6	\$	\$

N° de l'invitation :
5P420-23-0261/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Emilie Goulet

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Surveillance de la circulation – Parcs de l'Ouest

1.1.16	11300030	0,3 KM AU SUD DU STATIONNEMENT DE LA STATION DE SKI MT NORQUAY ^{1,2}	PNB	6	\$	\$
1.1.17	11700002	CH SUNSHINE	PNB	6	\$	\$
1.1.18	11700010	CH DU GOLF	PNB	6	\$	\$
1.1.19	11800100	0,1 KM AU SUD DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE LAKE LOUISE	PNB	6	\$	\$
1.1.20	11800201	2,2 KM AU SUD DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE LAKE LOUISE ^{1,2}	PNB	6	\$	\$
1.1.21	11800302	3,6 KM AU SUD DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE LAKE LOUISE ^{1,2}	PNB	3	\$	\$
1.1.22	12000101	1,2 KM AU NORD DE LA PROMENADE DE LA VALLÉE-DE-LA-BOW ET DU CHEMIN WHITEHORN	PNB	6	\$	\$
1.1.23	14000101	1,2 KM AU SUD DE L'AV. MOUNTAIN ET DU CHEMIN UPPER HOTSPRINGS	PNB	6	\$	\$
1.1.24	20100201	1,7 KM AU NORD DE LA ROUTE 16 ET DE LA PROMENADE (ENTRÉE SUD) ^{1,9}	PNEI	0	\$	\$
1.1.25	20102001	0,1 KM AU NORD DE LA LIMITE DU PARC (ENTRÉE NORD) ^{1,9}	PNEI	0	\$	\$
1.1.26	20300001	4,4 KM À L'OUEST DE LA PROMENADE (ENTRÉE OUEST) ^{1,9}	PNEI	0	\$	\$
1.1.27	30103509	14,0 KM À L'EST DE LA ROUTE 16 ET À L'EST DE LA VILLE DE JASPER	PNJ	6	\$	\$
1.1.28	30107201	19,1 KM À L'OUEST DES ROUTES 16 ET 93 ET À L'OUEST DE LA VILLE DE JASPER ^{9 10}	PNJ	0	\$	\$
1.1.29	30215001	5,4 KM AU SUD DE LA ROUTE 16 ET DE LA 93, JASPER	PNJ	6	\$	\$
1.1.30	30216001	1,1 KM AU SUD DU CAMPING JONAS CREEK	PNJ	6	\$	\$
1.1.31	30700001	0,43 KM AU SUD DE LA ROUTE 16 ET DU CHEMIN MALIGNE LAKE ¹⁰	PNJ	0	\$	\$
1.1.32	30700809	8,2 KM AU SUD DE LA ROUTE 16 ET DU CHEMIN MALIGNE LAKE ¹⁰	PNJ	0	\$	\$
1.1.33	30900000	0,2 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 93N ET DU CHEMIN EDITH CAVELL ¹⁰	PNJ	0	\$	\$

N° de l'invitation :
5P420-23-0261/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Emilie Goulet

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Surveillance de la circulation – Parcs de l'Ouest

1.1.34	40309000	3,0 KM AU NORD DU CHEMIN SETTLERS	PNK	6	\$	\$
1.1.35	40310601	0,3 KM AU SUD DES BARRIÈRES DU PARC KOOTENAY ^{9 10}	PNK	0	\$	\$
1.1.36	50010040	1,4 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 1 ET DE LA 93, CASTLE JUNCTION	PNB	6	\$	\$
1.1.37	50010050	1,6 KM À L'OUEST DES BARRIÈRES DU PARC BANFF ^{9 10}	PNB	0	\$	\$
1.1.38	50010080	0,6 KM À L'EST DE FIELD	PNY	6	\$	\$
1.1.39	50010090	0,25 KM À L'OUEST DE L'ENTRÉE DE FIELD ^{9 10}	PNY	0	\$	\$
1.1.40	50010450	1,2 KM À L'EST DE CASTLE JUNCTION	PNB	6	\$	\$
1.1.41	50100301	3,0 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 1 ET DE LA LIMITE DU PARC DES GLACIERS	PNG	6	\$	\$
1.1.42	50102407	0,7 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 1 ET DU CENTRE DE DÉCOUVERTE DE ROGERS PASS ^{9 10}	PNG	0	\$	\$
1.1.43	50110250	2,3 KM À L'EST DES BARRIÈRES DU PARC BANFF ^{9 10}	PNB	0	\$	\$
1.1.44	50160210	BARRIÈRES EST DU PARC JASPER ^{9 10}	PNJ	0	\$	\$
1.1.45	70300800	7,0 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 5 ET DE LA PROMENADE RED ROCK ¹	PNLW	0	\$	\$
1.1.46	70400100	0,9 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 5 ET DE LA PROMENADE AKAMINA ¹	PNLW	0	\$	\$
1.1.47	70800102	0,7 KM AU SUD DES ROUTES 5 ET 6 À L'ENTRÉE ^{1,9}	PNLW	0	\$	\$
1.1.48	80108501	FRONTIÈRE ENTRE L'ALBERTA ET LA C.-B.	PNY	6	\$	\$
A	Prix unitaire ferme total estimatif combiné de la soumission Récupération des données et maintenance (taxes applicables non comprises)					\$

¹ Fonctionne comme un site de récupération cellulaire horaire.

² Le site fonctionne à titre de site cellulaire seulement de juin à novembre inclusivement.

³ Le site collecte des données horodatées supplémentaires.

⁹ Fonctionne comme un site d'ETA mensuel prioritaire

¹⁰ Les sites sont téléchargés par cellulaire, mais nécessitent toujours de la maintenance

1.2 Prix unitaire(s) ferme(s) pour les services requis – Récupération des données et maintenance

N° de l'invitation :
5P420-23-0261/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Emilie Goulet

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Surveillance de la circulation – Parcs de l'Ouest

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur se verra payer un(des) prix unitaire(s) ferme(s) en dollars canadiens pour tous les frais, y compris, sans toutefois s'y limiter, tous les frais et coûts professionnels, techniques et administratifs devant être engagés pour répondre à toutes les exigences présentées dans l'annexe A – *Énoncé des travaux*.

Les frais liés aux forfaits de données cellulaires, à la récupération des données cellulaires, au traitement et à la mise à jour des rapports horaires, ainsi qu'à la diffusion des avis par courriel en provenance d'ETA précis libellés comme cellulaires, seront inclus dans le prix par visite du site.

N° d'article	ID DE L'ETA	Description de l'emplacement du site	Parc	Visites sur place (VSP)	Prix par visite du site (PPVS)	Prix calculé Total (VSP x PPVS)
1.2.1	11100002	2,1 KM À L'EST DE LA PROMENADE LAKE LOUISE ET DU CHEMIN MORAINES LAKE ^{1,2}	PNB	3	\$	\$
1.2.2	11300030	0,3 KM AU NORD DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE PANORAMIQUE DU MT NORQUAY ¹	PNB	6	\$	\$
1.2.3	11800201	2,2 KM AU SUD DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE LAKE LOUISE ^{1,2,4}	PNB	3	\$	\$
1.2.4	11800302	3,6 KM AU SUD DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE LAKE LOUISE ^{1,2}	PNB	3	\$	\$
1.2.5	20100201	1,7 KM AU NORD DE LA ROUTE 16 ET DE LA PROMENADE (ENTRÉE SUD) ^{1,9}	PNEI	12	\$	\$
1.2.6	20102001	0,1 KM AU NORD DE LA LIMITE DU PARC (ENTRÉE NORD) ^{1,9}	PNEI	12	\$	\$
1.2.7	20300001	4,4 KM À L'OUEST DE LA PROMENADE (ENTRÉE OUEST) ^{1,9}	PNEI	12	\$	\$
1.2.8	30107201	19,1 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 16 ET DE LA 93, LOTISSEMENT URBAIN DE JASPER OUEST ⁹	PNJ	12	\$	\$
1.2.9	30700001	0,43 KM AU SUD DE LA ROUTE 16 ET DU CHEMIN MALIGNES LAKE	PNJ	6	\$	\$
1.2.10	30700809	8,2 KM AU SUD DE LA ROUTE 16 ET DU CHEMIN MALIGNES LAKE	PNJ	6	\$	\$
1.2.11	30900000	0,2 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 93N ET DU CHEMIN EDITH CAVELL	PNJ	6	\$	\$
1.2.12	40310601	0,3 KM AU SUD DES BARRIÈRES DU PARC KOOTENAY ⁹	PNK	12	\$	\$
1.2.13	50010050	1,6 KM À L'OUEST DES BARRIÈRES DU PARC BANFF ⁹	PNB	12	\$	\$
1.2.14	50010090	0,25 KM À L'OUEST DE L'ENTRÉE DE FIELD ⁹	PNY	12	\$	\$

N° de l'invitation :
5P420-23-0261/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Emilie Goulet

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Surveillance de la circulation – Parcs de l'Ouest

1.2.15	50102407	0,7 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 1 ET DU CENTRE DE DÉCOUVERTE DE ROGERS PASS ⁹	PNG	12	\$	\$
1.2.16	50110250	2,3 KM À L'EST DES BARRIÈRES DU PARC BANFF ⁹	PNB	12	\$	\$
1.2.17	50160210	BARRIÈRES EST DU PARC JASPER ⁹	PNJ	12	\$	\$
1.2.18	12000101	1,2 KM AU NORD DE LA PROMENADE BOW VAL ET DU CHEMIN WHITEHORN ¹	PNB	12	\$	\$
1.2.19	70300800	7,0 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 5 ET DE LA PROMENADE RED ROCK ¹	PNLW	12	\$	\$
1.2.20	70400100	0,9 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 5 ET DE LA PROMENADE AKAMINA ¹	PNLW	12	\$	\$
1.2.21	70800102	0,7 KM AU SUD DES ROUTES 5 ET 6 À L'ENTRÉE ^{1,9}	PNLW	12	\$	\$
1.2.22	11000071	0.4 KM N 1 & MINNENWANKA RD ¹	BNP	12	\$	\$
B	Prix unitaire ferme total estimatif combiné de la soumission Récupération des données cellulaires (taxes applicables non comprises)					\$

¹ Fonctionne comme un site de récupération cellulaire horaire

² Le site fonctionne à titre de site cellulaire seulement de juin à novembre inclusivement.

⁴ Le site fonctionne à titre de site de collecte physique (non cellulaire) de données, de décembre à mai inclusivement.

⁹ Fonctionne comme un site d'ETA mensuel prioritaire

1.3 Prix unitaires fermes pour les services requis – Rapports

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur se verra payer un(des) prix unitaire(s) ferme(s) en dollars canadiens pour tous les frais, y compris, sans toutefois s'y limiter, tous les frais et coûts professionnels, techniques et administratifs devant être engagés pour répondre à toutes les exigences présentées dans l'annexe A – *Énoncé des travaux*.

Consulter la politique sur les données manquantes figurant à l'article 4.4.5. Les articles 4.4.6 et 4.4.7 décrivent en détail les spécifications relatives aux rapports volumétriques. Les articles 4.4.8 et 4.4.9 décrivent en détail les spécifications relatives aux rapports sur la vitesse et la classe. Tous les ETA feront l'objet de rapports volumétriques et seuls les classificateurs auront besoin de rapports sur la vitesse et la classe. Consulter la liste des types de site figurant à l'annexe A.1.

N° d'article	Type de rapport	Rapports (R)	Prix par rapport (PPR)	Prix calculé Total (R x PPR)
1.3.1	Rapports bimestriels (1 par visite du site) volumétriques pour 37 ETA ⁵	216	\$	\$
1.3.2	Rapports bimestriels (1 par visite du site) sur la classe et la vitesse pour 16 ETA	90	\$	\$
1.3.3	Rapports bimestriels (1 par visite du site) volumétriques pour 11 ETA	132	\$	\$

N° de l'invitation :
5P420-23-0261/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Emilie Goulet

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Surveillance de la circulation – Parcs de l'Ouest

1.3.4	Rapport sur le calcul du TQMM estimatif si un site d'ETA mensuel prioritaire n'est pas accessible	12	\$	\$
C	Prix unitaire ferme total estimatif combiné de la soumission Rappports (taxes applicables non comprises)			\$

⁵ Sur les 48 ETA du réseau, deux ETA classificateurs sont inactifs pendant trois périodes de déclaration, 11 ETA sont déclarés mensuellement.

N° de l'invitation :
5P420-23-0261/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Emilie Goulet

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Surveillance de la circulation – Parcs de l'Ouest

1.4 Prix unitaire(s) ferme(s) pour les services requis – Activation et désactivation saisonnières du site

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur se verra payer un(des) prix unitaire(s) ferme(s) en dollars canadiens pour tous les frais, y compris, sans toutefois s'y limiter, tous les frais et coûts professionnels, techniques et administratifs devant être engagés pour répondre à toutes les exigences présentées dans l'annexe A – *Énoncé des travaux*.

Les frais liés à l'activation des sites qui sont utilisés pour recueillir des données saisonnières doivent être compris dans le prix de l'activation. Les frais d'activation doivent comprendre la mise à l'essai des sites, l'installation du matériel, l'activation des forfaits de données cellulaires et l'activation du suivi horaire, des rapports et des avis par courriel. Les frais liés à la désactivation des sites pendant la basse saison doivent être compris dans le prix de la désactivation. Les frais de désactivation doivent comprendre la sécurisation des sites pendant la basse saison, le retrait du matériel, la désactivation des forfaits de données cellulaires et la désactivation du suivi horaire, des rapports et des avis par courriel. À moins d'indication contraire, l'activation et la désactivation des sites doivent correspondre au calendrier de récupération des données bimestrielles tel qu'il est décrit à l'article 4.3.5. L'activation des sites a lieu en juin tandis que la désactivation a lieu en novembre. Les frais liés aux visites sur place en novembre sont pris en considération dans le tableau 1.1.

N° d'article	ID DE L'ETA	Description de l'emplacement du site	Parc	Prix de l'activation (PA)	Prix de la désactivation (PD)	Prix calculé Total (PA + PD)
1.4.1	11100002	2,1 KM À L'EST DE LA PROMENADE LAKE LOUISE ET DU CHEMIN MORAINÉ LAKE ^{6,8}	PNB	\$	\$	\$
1.4.2	11800201	2,2 KM AU SUD DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE LAKE LOUISE ⁷	PNB	\$	\$	\$
1.4.3	11800302	3,6 KM AU SUD DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE LAKE LOUISE ⁶	PNB	\$	\$	\$
D	Prix unitaire ferme total estimatif combiné de la soumission Activation et désactivation saisonnières (taxes applicables non comprises)					\$

⁶ L'activation et la désactivation des sites comprennent l'installation et le retrait des ETA et l'activation et la désactivation des capacités cellulaires pour fournir des données horaires au moyen d'un réseau de données cellulaires.

⁷ Le site est actif à l'année à titre de site de collecte de données matérielles. Seule l'activation et la désactivation de la capacité cellulaire est nécessaire pour fournir des données horaires au moyen d'un réseau de données cellulaires.

⁸ L'entrepreneur n'a pas accès au site 11100002 pour effectuer la désactivation, car la route est fermée à la circulation pendant la basse saison. Les employés du parc enlèveront le matériel d'ETA et effectueront la désactivation selon les directives de l'entrepreneur. Le matériel d'ETA retiré de l'armoire sera cédé à l'entrepreneur selon une manière convenue d'un commun accord.

1.5 Prix unitaire(s) ferme(s) pour les services à la demande

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur se verra payer un(des) prix unitaire(s) ferme(s) en dollars canadiens pour tous les frais, y compris, sans toutefois s'y limiter, tous les frais et coûts professionnels, techniques et administratifs devant être engagés pour répondre à toutes les exigences présentées dans l'annexe A – *Énoncé des travaux*.

N° de l'invitation :
5P420-23-0261/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Emilie Goulet

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Surveillance de la circulation – Parcs de l'Ouest

N° d'article	Description de l'article	Quantité (Q)	Prix unitaire (PU)	Prix calculé Total (Q x PU)
1.5.1	Installation d'un site à une boucle (voir l'article 4.6)	1	\$	\$
1.5.2	Installation d'un site à deux boucles (voir l'article 4.6)	1	\$	\$
1.5.3	Installation d'un site à quatre boucles (voir l'article 4.6)	1	\$	\$
1.5.4	Fourniture et installation d'un classificateur Golden River M680	2	\$	\$
1.5.5	Mise à niveau de sites d'ETA pour permettre la récupération des données par cellulaire	1	\$	\$
1.5.6	Comptage manuel des intersections et établissement de rapports	15	\$	\$
1.5.7	Enlever et éliminer les équipements de communications cellulaires 3G et fournir et installer des équipements 4G	13	\$	\$
E	Prix unitaire ferme total estimatif combiné de la soumission Travaux effectués sur demande (taxes applicables non comprises)			\$

1.6 Estimation du prix total combiné de l'année contractuelle évaluée

Le prix total de la soumission évaluée pour l'année contractuelle est la somme des tableaux A à E.

F	ESTIMATION DU PRIX TOTAL COMBINÉ DE L'ANNÉE CONTRACTUELLE <u>ÉVALUÉE</u> (A + B + C + D + E) (taxes applicables non comprises)	\$
---	--	----

N° de l'invitation :
5P420-23-0261/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Emilie Goulet

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Surveillance de la circulation – Parcs de l'Ouest

2. Année d'option un (1) – 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 inclusivement

2.1 Prix unitaire(s) ferme(s) pour les services requis – Récupération des données physiques et maintenance

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur se verra payer un(des) prix unitaire(s) ferme(s) en dollars canadiens pour tous les frais, y compris, sans toutefois s'y limiter, tous les frais et coûts professionnels, techniques et administratifs devant être engagés pour répondre à toutes les exigences présentées dans l'annexe A – *Énoncé des travaux*.

Les frais liés aux déplacements jusqu'aux ETA ainsi qu'à l'exploitation de ces derniers et à la récupération des données à partir de ceux-ci doivent être inclus dans le prix par visite du site. Vous ne devez pas inclure les frais liés aux forfaits de données cellulaires, à la récupération des données cellulaires, aux rapports horaires ou aux avis par courriel.

N° d'article	ID DE L'ETA	Description de l'emplacement du site	Parc	Visites sur place (VSP)	Prix par visite du site (PPVS)	Prix calculé Total (VSP x PPVS)
2.1.1	10100300	2,5 KM À L'EST DE MINNEWANKA	PNB	6	\$	\$
2.1.2	10100500	0,7 KM À L'EST DE NORQUAY	PNB	6	\$	\$
2.1.3	10107211	ROUTE OUEST ET BRETELLE OUEST, ÉCHANGEUR LAKE LOUISE ÉCHANGEUR LAKE LOUISE	PNB	6	\$	\$
2.1.4	10107251	ROUTE EST ET BRETELLE EST, ÉCHANGEUR LAKE LOUISE ÉCHANGEUR LAKE LOUISE	PNB	6	\$	\$
2.1.5	10107300	0,7 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE LAKE LOUISE	PNB	6	\$	\$
2.1.6	10200401	4,3 KM AU NORD DE LA ROUTE 1 ET DE LA 93, LAKE LOUISE	PNB	6	\$	\$
2.1.7	10201501	2,0 KM AU NORD DE LA ROUTE 93 ET DU CHEMIN BOW LAKE	PNB	6	\$	\$
2.1.8	10212101	0,3 KM AU SUD DE LA LIMITE ENTRE BANFF ET JASPER	PNB	6	\$	\$
2.1.9	10300701	6,1 KM AU SUD DE LA ROUTE 1 ET DE LA 93, LAKE LOUISE	PNB	6	\$	\$
2.1.10	10400100	0,6 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 1 ET DU BOW VALLEY PARKWAY (COLLECTE DES DONNÉES D'HORODATAGE) ³	PNB	6	\$	\$
2.1.11	10400600	4,1 KM À L'EST DU CAMPING JOHNSON CANYON	PNB	6	\$	\$
2.1.12	10404701	1,5 KM À L'EST DU CHEMIN WHITEHORN ET DE LA PROMENADE DE LA VALLÉE-DE-LA-BOW	PNB	6	\$	\$

N° de l'invitation :
5P420-23-0261/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Emilie Goulet

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Surveillance de la circulation – Parcs de l'Ouest

2.1.13	11000071	0,4 KM AU NORD DE LA ROUTE 1 ET DU CHEMIN MINNENWANKA ¹	PNB	0	\$	\$
2.1.14	11100002	2,1 KM À L'EST DE LA PROMENADE LAKE LOUISE ET DU CHEMIN MORAINÉ LAKE ^{1,2}	PNB	3	\$	\$
2.1.15	11300010	0,3 KM AU NORD DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE PANORAMIQUE DU MT NORQUAY	PNB	6	\$	\$
2.1.16	11300030	0,3 KM AU SUD DU STATIONNEMENT DE LA STATION DE SKI MT NORQUAY ^{1,2}	PNB	6	\$	\$
2.1.17	11700002	CH SUNSHINE	PNB	6	\$	\$
2.1.18	11700010	CH DU GOLF	PNB	6	\$	\$
2.1.19	11800100	0,1 KM AU SUD DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE LAKE LOUISE	PNB	6	\$	\$
2.1.20	11800201	2,2 KM AU SUD DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE LAKE LOUISE ^{1,2}	PNB	6	\$	\$
2.1.21	11800302	3,6 KM AU SUD DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE LAKE LOUISE ^{1,2}	PNB	3	\$	\$
2.1.22	12000101	1,2 KM AU NORD DE LA PROMENADE DE LA VALLÉE-DE-LA-BOW ET DU CHEMIN WHITEHORN	PNB	6	\$	\$
2.1.23	14000101	1,2 KM AU SUD DE L'AV. MOUNTAIN ET DU CHEMIN UPPER HOTSPRINGS	PNB	6	\$	\$
2.1.24	20100201	1,7 KM AU NORD DE LA ROUTE 16 ET DE LA PROMENADE (ENTRÉE SUD) ^{1,9}	PNEI	0	\$	\$
2.1.25	20102001	0,1 KM AU NORD DE LA LIMITE DU PARC (ENTRÉE NORD) ^{1,9}	PNEI	0	\$	\$
2.1.26	20300001	4,4 KM À L'OUEST DE LA PROMENADE (ENTRÉE OUEST) ^{1,9}	PNEI	0	\$	\$
2.1.27	30103509	14,0 KM À L'EST DE LA ROUTE 16 ET À L'EST DE LA VILLE DE JASPER	PNJ	6	\$	\$
2.1.28	30107201	19,1 KM À L'OUEST DES ROUTES 16 ET 93 ET À L'OUEST DE LA VILLE DE JASPER ^{9 10}	PNJ	0	\$	\$
2.1.29	30215001	5,4 KM AU SUD DE LA ROUTE 16 ET DE LA 93, JASPER	PNJ	6	\$	\$
2.1.30	30216001	1,1 KM AU SUD DU CAMPING JONAS CREEK	PNJ	6	\$	\$
2.1.31	30700001	0,43 KM AU SUD DE LA ROUTE 16 ET DU CHEMIN MALIGNE LAKE ¹⁰	PNJ	0	\$	\$
2.1.32	30700809	8,2 KM AU SUD DE LA ROUTE 16 ET DU CHEMIN MALIGNE LAKE ¹⁰	PNJ	0	\$	\$

N° de l'invitation :
5P420-23-0261/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Emilie Goulet

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Surveillance de la circulation – Parcs de l'Ouest

2.1.33	30900000	0,2 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 93N ET DU CHEMIN EDITH CAVELL ¹⁰	PNJ	0	\$	\$
2.1.34	40309000	3,0 KM AU NORD DU CHEMIN SETTLERS	PNK	6	\$	\$
2.1.35	40310601	0,3 KM AU SUD DES BARRIÈRES DU PARC KOOTENAY ^{9 10}	PNK	0	\$	\$
2.1.36	50010040	1,4 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 1 ET DE LA 93, CASTLE JUNCTION	PNB	6	\$	\$
2.1.37	50010050	1,6 KM À L'OUEST DES BARRIÈRES DU PARC BANFF ^{9 10}	PNB	0	\$	\$
2.1.38	50010080	0,6 KM À L'EST DE FIELD	PNY	6	\$	\$
2.1.39	50010090	0,25 KM À L'OUEST DE L'ENTRÉE DE FIELD ^{9 10}	PNY	0	\$	\$
2.1.40	50010450	1,2 KM À L'EST DE CASTLE JUNCTION	PNB	6	\$	\$
2.1.41	50100301	3,0 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 1 ET DE LA LIMITE DU PARC DES GLACIERS	PNG	6	\$	\$
2.1.42	50102407	0,7 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 1 ET DU CENTRE DE DÉCOUVERTE DE ROGERS PASS ^{9 10}	PNG	0	\$	\$
2.1.43	50110250	2,3 KM À L'EST DES BARRIÈRES DU PARC BANFF ^{9 10}	PNB	0	\$	\$
2.1.44	50160210	BARRIÈRES EST DU PARC JASPER ^{9 10}	PNJ	0	\$	\$
2.1.45	70300800	7,0 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 5 ET DE LA PROMENADE RED ROCK ¹	PNLW	0	\$	\$
2.1.46	70400100	0,9 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 5 ET DE LA PROMENADE AKAMINA ¹	PNLW	0	\$	\$
2.1.47	70800102	0,7 KM AU SUD DES ROUTES 5 ET 6 À L'ENTRÉE ^{1,9}	PNLW	0	\$	\$
2.1.48	80108501	FRONTIÈRE ENTRE L'ALBERTA ET LA C.-B.	PNY	6	\$	\$
G	Prix unitaire ferme total estimatif combiné de la soumission Récupération des données et maintenance (taxes applicables non comprises)					\$

¹ Fonctionne comme un site de récupération cellulaire horaire.

² Le site fonctionne à titre de site cellulaire seulement de juin à novembre inclusivement.

³ Le site collecte des données horodatées supplémentaires.

⁹ Fonctionne comme un site d'ETA mensuel prioritaire

¹⁰ Les sites sont téléchargés par cellulaire, mais nécessitent toujours de la maintenance

N° de l'invitation :
5P420-23-0261/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Emilie Goulet

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Surveillance de la circulation – Parcs de l'Ouest

2.2 Prix unitaire(s) ferme(s) pour les services requis – Récupération des données et maintenance

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur se verra payer un(des) prix unitaire(s) ferme(s) en dollars canadiens pour tous les frais, y compris, sans toutefois s'y limiter, tous les frais et coûts professionnels, techniques et administratifs devant être engagés pour répondre à toutes les exigences présentées dans l'annexe A – *Énoncé des travaux*.

Les frais liés aux forfaits de données cellulaires, à la récupération des données cellulaires, au traitement et à la mise à jour des rapports horaires, ainsi qu'à la diffusion des avis par courriel en provenance d'ETA précis libellés comme cellulaires, seront inclus dans le prix par visite du site.

N° d'article	ID DE L'ETA	Description de l'emplacement du site	Parc	Visites sur place (VSP)	Prix par visite du site (PPVS)	Prix calculé Total (VSP x PPVS)
2.2.1	11100002	2,1 KM À L'EST DE LA PROMENADE LAKE LOUISE ET DU CHEMIN MORAINÉ LAKE ^{1,2}	PNB	3	\$	\$
2.2.2	11300030	0,3 KM AU NORD DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE PANORAMIQUE DU MT NORQUAY ¹	PNB	6	\$	\$
2.2.3	11800201	2,2 KM AU SUD DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE LAKE LOUISE ^{1,2,4}	PNB	3	\$	\$
2.2.4	11800302	3,6 KM AU SUD DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE LAKE LOUISE ^{1,2}	PNB	3	\$	\$
2.2.5	20100201	1,7 KM AU NORD DE LA ROUTE 16 ET DE LA PROMENADE (ENTRÉE SUD) ^{1,9}	PNEI	12	\$	\$
2.2.6	20102001	0,1 KM AU NORD DE LA LIMITE DU PARC (ENTRÉE NORD) ^{1,9}	PNEI	12	\$	\$
2.2.7	20300001	4,4 KM À L'OUEST DE LA PROMENADE (ENTRÉE OUEST) ^{1,9}	PNEI	12	\$	\$
2.2.8	30107201	19,1 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 16 ET DE LA 93, LOTISSEMENT URBAIN DE JASPER OUEST ⁹	PNJ	12	\$	\$
2.2.9	30700001	0,43 KM AU SUD DE LA ROUTE 16 ET DU CHEMIN MALIGNE LAKE	PNJ	6	\$	\$
2.2.10	30700809	8,2 KM AU SUD DE LA ROUTE 16 ET DU CHEMIN MALIGNE LAKE	PNJ	6	\$	\$
2.2.11	30900000	0,2 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 93N ET DU CHEMIN EDITH CAVELL	PNJ	6	\$	\$
2.2.12	40310601	0,3 KM AU SUD DES BARRIÈRES DU PARC KOOTENAY ⁹	PNK	12	\$	\$
2.2.13	50010050	1,6 KM À L'OUEST DES BARRIÈRES DU PARC BANFF ⁹	PNB	12	\$	\$

N° de l'invitation :
5P420-23-0261/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Emilie Goulet

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Surveillance de la circulation – Parcs de l'Ouest

2.2.14	50010090	0,25 KM À L'OUEST DE L'ENTRÉE DE FIELD ⁹	PNY	12	\$	\$
2.2.15	50102407	0,7 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 1 ET DU CENTRE DE DÉCOUVERTE DE ROGERS PASS ⁹	PNG	12	\$	\$
2.2.16	50110250	2,3 KM À L'EST DES BARRIÈRES DU PARC BANFF ⁹	PNB	12	\$	\$
2.2.17	50160210	BARRIÈRES EST DU PARC JASPER ⁹	PNJ	12	\$	\$
2.2.18	12000101	1,2 KM AU NORD DE LA PROMENADE BOW VAL ET DU CHEMIN WHITEHORN ¹	PNB	12	\$	\$
2.2.19	70300800	7,0 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 5 ET DE LA PROMENADE RED ROCK ¹	PNLW	12	\$	\$
2.2.20	70400100	0,9 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 5 ET DE LA PROMENADE AKAMINA ¹	PNLW	12	\$	\$
2.2.21	70800102	0,7 KM AU SUD DES ROUTES 5 ET 6 À L'ENTRÉE ^{1,9}	PNLW	12	\$	\$
2.2.22	11000071	0.4 KM N 1 & MINNENWANKA RD ¹	BNP	12	\$	\$
H	Prix unitaire ferme total estimatif combiné de la soumission Récupération des données cellulaires (taxes applicables non comprises)					\$

¹ Fonctionne comme un site de récupération cellulaire horaire

² Le site fonctionne à titre de site cellulaire seulement de juin à novembre inclusivement.

⁴ Le site fonctionne à titre de site de collecte physique (non cellulaire) de données, de décembre à mai inclusivement.

⁹ Fonctionne comme un site d'ETA mensuel prioritaire

2.3 Prix unitaires fermes pour les services requis – Rapports

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur se verra payer un(des) prix unitaire(s) ferme(s) en dollars canadiens pour tous les frais, y compris, sans toutefois s'y limiter, tous les frais et coûts professionnels, techniques et administratifs devant être engagés pour répondre à toutes les exigences présentées dans l'annexe A – *Énoncé des travaux*.

Consulter la politique sur les données manquantes figurant à l'article 4.4.5. Les articles 4.4.6 et 4.4.7 décrivent en détail les spécifications relatives aux rapports volumétriques. Les articles 4.4.8 et 4.4.9 décrivent en détail les spécifications relatives aux rapports sur la vitesse et la classe. Tous les ETA feront l'objet de rapports volumétriques et seuls les classificateurs auront besoin de rapports sur la vitesse et la classe. Consulter la liste des types de site figurant à l'annexe A.1.

N° d'article	Type de rapport	Rapports (R)	Prix par rapport (PPR)	Prix calculé Total (R x PPR)
2.3.1	Rapports bimestriels (1 par visite du site) volumétriques pour 37 ETA ⁵	216	\$	\$
2.3.2	Rapports bimestriels (1 par visite du site) sur la classe et la vitesse pour 16 ETA	90	\$	\$

N° de l'invitation :
5P420-23-0261/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Emilie Goulet

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Surveillance de la circulation – Parcs de l'Ouest

2.3.3	Rapports bimestriels (1 par visite du site) volumétriques pour 11 ETA	132	\$	\$
2.3.4	Rapport sur le calcul du TQMM estimatif si un site d'ETA mensuel prioritaire n'est pas accessible	12	\$	\$
I	Prix unitaire ferme total estimatif combiné de la soumission Rapports (taxes applicables non comprises)			\$

⁵ Sur les 48 ETA du réseau, deux ETA classificateurs sont inactifs pendant trois périodes de déclaration, 11 ETA sont déclarés mensuellement.

2.4 Prix unitaire(s) ferme(s) pour les services requis – Activation et désactivation saisonnières du site

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur se verra payer un(des) prix unitaire(s) ferme(s) en dollars canadiens pour tous les frais, y compris, sans toutefois s'y limiter, tous les frais et coûts professionnels, techniques et administratifs devant être engagés pour répondre à toutes les exigences présentées dans l'annexe A – *Énoncé des travaux*.

Les frais liés à l'activation des sites qui sont utilisés pour recueillir des données saisonnières doivent être compris dans le prix de l'activation. Les frais d'activation doivent comprendre la mise à l'essai des sites, l'installation du matériel, l'activation des forfaits de données cellulaires et l'activation du suivi horaire, des rapports et des avis par courriel. Les frais liés à la désactivation des sites pendant la basse saison doivent être compris dans le prix de la désactivation. Les frais de désactivation doivent comprendre la sécurisation des sites pendant la basse saison, le retrait du matériel, la désactivation des forfaits de données cellulaires et la désactivation du suivi horaire, des rapports et des avis par courriel. À moins d'indication contraire, l'activation et la désactivation des sites doivent correspondre au calendrier de récupération des données bimestrielles tel qu'il est décrit à l'article 4.3.5. L'activation des sites a lieu en juin tandis que la désactivation a lieu en novembre. Les frais liés aux visites sur place en novembre sont pris en considération dans le tableau 2.1.

N° d'article	ID DE L'ETA	Description de l'emplacement du site	Parc	Prix de l'activation (PA)	Prix de la désactivation (PD)	Prix calculé Total (PA + PD)
2.4.1	11100002	2,1 KM À L'EST DE LA PROMENADE LAKE LOUISE ET DU CHEMIN MORAINÉ LAKE ^{6,8}	PNB	\$	\$	\$
2.4.2	11800201	2,2 KM AU SUD DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE LAKE LOUISE ⁷	PNB	\$	\$	\$
2.4.3	11800302	3,6 KM AU SUD DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE LAKE LOUISE ⁶	PNB	\$	\$	\$
J	Prix unitaire ferme total estimatif combiné de la soumission Activation et désactivation saisonnières (taxes applicables non comprises)					\$

⁶ L'activation et la désactivation des sites comprennent l'installation et le retrait des ETA et l'activation et la désactivation des capacités cellulaires pour fournir des données horaires au moyen d'un réseau de données cellulaires.

N° de l'invitation :
5P420-23-0261/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Emilie Goulet

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Surveillance de la circulation – Parcs de l'Ouest

⁷ Le site est actif à l'année à titre de site de collecte de données matérielles. Seule l'activation et la désactivation de la capacité cellulaire est nécessaire pour fournir des données horaires au moyen d'un réseau de données cellulaires.

⁸ L'entrepreneur n'a pas accès au site 11100002 pour effectuer la désactivation, car la route est fermée à la circulation pendant la basse saison. Les employés du parc enlèveront le matériel d'ETA et effectueront la désactivation selon les directives de l'entrepreneur. Le matériel d'ETA retiré de l'armoire sera cédé à l'entrepreneur selon une manière convenue d'un commun accord.

2.5 Prix unitaire(s) ferme(s) pour les services à la demande

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur se verra payer un(des) prix unitaire(s) ferme(s) en dollars canadiens pour tous les frais, y compris, sans toutefois s'y limiter, tous les frais et coûts professionnels, techniques et administratifs devant être engagés pour répondre à toutes les exigences présentées dans l'annexe A – *Énoncé des travaux*.

N° d'article	Description de l'article	Quantité (Q)	Prix unitaire (PU)	Prix calculé Total (Q x PU)
2.5.1	Installation d'un site à une boucle (voir l'article 4.6)	1	\$	\$
2.5.2	Installation d'un site à deux boucles (voir l'article 4.6)	1	\$	\$
2.5.3	Installation d'un site à quatre boucles (voir l'article 4.6)	1	\$	\$
2.5.4	Fourniture et installation d'un classificateur Golden River M680	2	\$	\$
2.5.5	Mise à niveau de sites d'ETA pour permettre la récupération des données par cellulaire	1	\$	\$
2.5.6	Comptage manuel des intersections et établissement de rapports	15	\$	\$
2.5.7	Enlever et éliminer les équipements de communications cellulaires 3G et fournir et installer des équipements 4G	13	\$	\$
K	Prix unitaire ferme total estimatif combiné de la soumission Travaux effectués sur demande (taxes applicables non comprises)			\$

2.6 Estimation du prix total combiné de l'année d'option un (1) évaluée

Le prix total de la soumission évaluée pour l'année contractuelle est la somme des tableaux G à K.

L	ESTIMATION DU PRIX TOTAL COMBINÉ DE L'ANNÉE D'OPTION UN (1) ÉVALUÉE (G + H + I + J + K) (taxes applicables non comprises)	\$
---	---	----

N° de l'invitation :
5P420-23-0261/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Emilie Goulet

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Surveillance de la circulation – Parcs de l'Ouest

3. Année d'option deux (2) – 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027 inclusivement

3.1 Prix unitaire(s) ferme(s) pour les services requis – Récupération des données physiques et maintenance

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur se verra payer un(des) prix unitaire(s) ferme(s) en dollars canadiens pour tous les frais, y compris, sans toutefois s'y limiter, tous les frais et coûts professionnels, techniques et administratifs devant être engagés pour répondre à toutes les exigences présentées dans l'annexe A – *Énoncé des travaux*.

Les frais liés aux déplacements jusqu'aux ETA ainsi qu'à l'exploitation de ces derniers et à la récupération des données à partir de ceux-ci doivent être inclus dans le prix par visite du site. Vous ne devez pas inclure les frais liés aux forfaits de données cellulaires, à la récupération des données cellulaires, aux rapports horaires ou aux avis par courriel.

N° d'article	ID DE L'ETA	Description de l'emplacement du site	Parc	Visites sur place (VSP)	Prix par visite du site (PPVS)	Prix calculé Total (VSP x PPVS)
3.1.1	10100300	2,5 KM À L'EST DE MINNEWANKA	PNB	6	\$	\$
3.1.2	10100500	0,7 KM À L'EST DE NORQUAY	PNB	6	\$	\$
3.1.3	10107211	ROUTE OUEST ET BRETELLE OUEST, ÉCHANGEUR LAKE LOUISE ÉCHANGEUR LAKE LOUISE	PNB	6	\$	\$
3.1.4	10107251	ROUTE EST ET BRETELLE EST, ÉCHANGEUR LAKE LOUISE ÉCHANGEUR LAKE LOUISE	PNB	6	\$	\$
3.1.5	10107300	0,7 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE LAKE LOUISE	PNB	6	\$	\$
3.1.6	10200401	4,3 KM AU NORD DE LA ROUTE 1 ET DE LA 93, LAKE LOUISE	PNB	6	\$	\$
3.1.7	10201501	2,0 KM AU NORD DE LA ROUTE 93 ET DU CHEMIN BOW LAKE	PNB	6	\$	\$
3.1.8	10212101	0,3 KM AU SUD DE LA LIMITE ENTRE BANFF ET JASPER	PNB	6	\$	\$
3.1.9	10300701	6,1 KM AU SUD DE LA ROUTE 1 ET DE LA 93, LAKE LOUISE	PNB	6	\$	\$
3.1.10	10400100	0,6 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 1 ET DU BOW VALLEY PARKWAY (COLLECTE DES DONNÉES D'HORODATAGE) ³	PNB	6	\$	\$
3.1.11	10400600	4,1 KM À L'EST DU CAMPING JOHNSON CANYON	PNB	6	\$	\$
3.1.12	10404701	1,5 KM À L'EST DU CHEMIN WHITEHORN ET DE LA PROMENADE DE LA VALLÉE-DE-LA-BOW	PNB	6	\$	\$

N° de l'invitation :
5P420-23-0261/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Emilie Goulet

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Surveillance de la circulation – Parcs de l'Ouest

3.1.13	11000071	0,4 KM AU NORD DE LA ROUTE 1 ET DU CHEMIN MINNENWANKA ¹	PNB	0	\$	\$
3.1.14	11100002	2,1 KM À L'EST DE LA PROMENADE LAKE LOUISE ET DU CHEMIN MORAINÉ LAKE ^{1,2}	PNB	3	\$	\$
3.1.15	11300010	0,3 KM AU NORD DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE PANORAMIQUE DU MT NORQUAY	PNB	6	\$	\$
3.1.16	11300030	0,3 KM AU SUD DU STATIONNEMENT DE LA STATION DE SKI MT NORQUAY ^{1,2}	PNB	6	\$	\$
3.1.17	11700002	CH SUNSHINE	PNB	6	\$	\$
3.1.18	11700010	CH DU GOLF	PNB	6	\$	\$
3.1.19	11800100	0,1 KM AU SUD DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE LAKE LOUISE	PNB	6	\$	\$
3.1.20	11800201	2,2 KM AU SUD DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE LAKE LOUISE ^{1,2}	PNB	6	\$	\$
3.1.21	11800302	3,6 KM AU SUD DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE LAKE LOUISE ^{1,2}	PNB	3	\$	\$
3.1.22	12000101	1,2 KM AU NORD DE LA PROMENADE DE LA VALLÉE-DE-LA-BOW ET DU CHEMIN WHITEHORN	PNB	6	\$	\$
3.1.23	14000101	1,2 KM AU SUD DE L'AV. MOUNTAIN ET DU CHEMIN UPPER HOTSPRINGS	PNB	6	\$	\$
3.1.24	20100201	1,7 KM AU NORD DE LA ROUTE 16 ET DE LA PROMENADE (ENTRÉE SUD) ^{1,9}	PNEI	0	\$	\$
3.1.25	20102001	0,1 KM AU NORD DE LA LIMITE DU PARC (ENTRÉE NORD) ^{1,9}	PNEI	0	\$	\$
3.1.26	20300001	4,4 KM À L'OUEST DE LA PROMENADE (ENTRÉE OUEST) ^{1,9}	PNEI	0	\$	\$
3.1.27	30103509	14,0 KM À L'EST DE LA ROUTE 16 ET À L'EST DE LA VILLE DE JASPER	PNJ	6	\$	\$
3.1.28	30107201	19,1 KM À L'OUEST DES ROUTES 16 ET 93 ET À L'OUEST DE LA VILLE DE JASPER ^{9 10}	PNJ	0	\$	\$
3.1.29	30215001	5,4 KM AU SUD DE LA ROUTE 16 ET DE LA 93, JASPER	PNJ	6	\$	\$
3.1.30	30216001	1,1 KM AU SUD DU CAMPING JONAS CREEK	PNJ	6	\$	\$
3.1.31	30700001	0,43 KM AU SUD DE LA ROUTE 16 ET DU CHEMIN MALIGNE LAKE ¹⁰	PNJ	0	\$	\$
3.1.32	30700809	8,2 KM AU SUD DE LA ROUTE 16 ET DU CHEMIN MALIGNE LAKE ¹⁰	PNJ	0	\$	\$

N° de l'invitation :
5P420-23-0261/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Emilie Goulet

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Surveillance de la circulation – Parcs de l'Ouest

3.1.33	30900000	0,2 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 93N ET DU CHEMIN EDITH CAVELL ¹⁰	PNJ	0	\$	\$
3.1.34	40309000	3,0 KM AU NORD DU CHEMIN SETTLERS	PNK	6	\$	\$
3.1.35	40310601	0,3 KM AU SUD DES BARRIÈRES DU PARC KOOTENAY ^{9 10}	PNK	0	\$	\$
3.1.36	50010040	1,4 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 1 ET DE LA 93, CASTLE JUNCTION	PNB	6	\$	\$
3.1.37	50010050	1,6 KM À L'OUEST DES BARRIÈRES DU PARC BANFF ^{9 10}	PNB	0	\$	\$
3.1.38	50010080	0,6 KM À L'EST DE FIELD	PNY	6	\$	\$
3.1.39	50010090	0,25 KM À L'OUEST DE L'ENTRÉE DE FIELD ^{9 10}	PNY	0	\$	\$
3.1.40	50010450	1,2 KM À L'EST DE CASTLE JUNCTION	PNB	6	\$	\$
3.1.41	50100301	3,0 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 1 ET DE LA LIMITE DU PARC DES GLACIERS	PNG	6	\$	\$
3.1.42	50102407	0,7 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 1 ET DU CENTRE DE DÉCOUVERTE DE ROGERS PASS ^{9 10}	PNG	0	\$	\$
3.1.43	50110250	2,3 KM À L'EST DES BARRIÈRES DU PARC BANFF ^{9 10}	PNB	0	\$	\$
3.1.44	50160210	BARRIÈRES EST DU PARC JASPER ^{9 10}	PNJ	0	\$	\$
3.1.45	70300800	7,0 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 5 ET DE LA PROMENADE RED ROCK ¹	PNLW	0	\$	\$
3.1.46	70400100	0,9 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 5 ET DE LA PROMENADE AKAMINA ¹	PNLW	0	\$	\$
3.1.47	70800102	0,7 KM AU SUD DES ROUTES 5 ET 6 À L'ENTRÉE ^{1,9}	PNLW	0	\$	\$
3.1.48	80108501	FRONTIÈRE ENTRE L'ALBERTA ET LA C.-B.	PNY	6	\$	\$
M	Prix unitaire ferme total estimatif combiné de la soumission Récupération des données et maintenance (taxes applicables non comprises)					\$

¹ Fonctionne comme un site de récupération cellulaire horaire.

² Le site fonctionne à titre de site cellulaire seulement de juin à novembre inclusivement.

³ Le site collecte des données horodatées supplémentaires.

⁹ Fonctionne comme un site d'ETA mensuel prioritaire

¹⁰ Les sites sont téléchargés par cellulaire, mais nécessitent toujours de la maintenance

N° de l'invitation :
5P420-23-0261/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Emilie Goulet

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Surveillance de la circulation – Parcs de l'Ouest

3.2 Prix unitaire(s) ferme(s) pour les services requis – Récupération des données et maintenance

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur se verra payer un(des) prix unitaire(s) ferme(s) en dollars canadiens pour tous les frais, y compris, sans toutefois s'y limiter, tous les frais et coûts professionnels, techniques et administratifs devant être engagés pour répondre à toutes les exigences présentées dans l'annexe A – *Énoncé des travaux*.

Les frais liés aux forfaits de données cellulaires, à la récupération des données cellulaires, au traitement et à la mise à jour des rapports horaires, ainsi qu'à la diffusion des avis par courriel en provenance d'ETA précis libellés comme cellulaires, seront inclus dans le prix par visite du site.

N° d'article	ID DE L'ETA	Description de l'emplacement du site	Parc	Visites sur place (VSP)	Prix par visite du site (PPVS)	Prix calculé Total (VSP x PPVS)
3.2.1	11100002	2,1 KM À L'EST DE LA PROMENADE LAKE LOUISE ET DU CHEMIN MORAINES LAKE ^{1,2}	PNB	3	\$	\$
3.2.2	11300030	0,3 KM AU NORD DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE PANORAMIQUE DU MT NORQUAY ¹	PNB	6	\$	\$
3.2.3	11800201	2,2 KM AU SUD DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE LAKE LOUISE ^{1,2,4}	PNB	3	\$	\$
3.2.4	11800302	3,6 KM AU SUD DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE LAKE LOUISE ^{1,2}	PNB	3	\$	\$
3.2.5	20100201	1,7 KM AU NORD DE LA ROUTE 16 ET DE LA PROMENADE (ENTRÉE SUD) ^{1,9}	PNEI	12	\$	\$
3.2.6	20102001	0,1 KM AU NORD DE LA LIMITE DU PARC (ENTRÉE NORD) ^{1,9}	PNEI	12	\$	\$
3.2.7	20300001	4,4 KM À L'OUEST DE LA PROMENADE (ENTRÉE OUEST) ^{1,9}	PNEI	12	\$	\$
3.2.8	30107201	19,1 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 16 ET DE LA 93, LOTISSEMENT URBAIN DE JASPER OUEST ⁹	PNJ	12	\$	\$
3.2.9	30700001	0,43 KM AU SUD DE LA ROUTE 16 ET DU CHEMIN MALIGNES LAKE	PNJ	6	\$	\$
3.2.10	30700809	8,2 KM AU SUD DE LA ROUTE 16 ET DU CHEMIN MALIGNES LAKE	PNJ	6	\$	\$
3.2.11	30900000	0,2 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 93N ET DU CHEMIN EDITH CAVELL	PNJ	6	\$	\$
3.2.12	40310601	0,3 KM AU SUD DES BARRIÈRES DU PARC KOOTENAY ⁹	PNK	12	\$	\$
3.2.13	50010050	1,6 KM À L'OUEST DES BARRIÈRES DU PARC BANFF ⁹	PNB	12	\$	\$

N° de l'invitation :
5P420-23-0261/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Emilie Goulet

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Surveillance de la circulation – Parcs de l'Ouest

3.2.14	50010090	0,25 KM À L'OUEST DE L'ENTRÉE DE FIELD ⁹	PNY	12	\$	\$
3.2.15	50102407	0,7 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 1 ET DU CENTRE DE DÉCOUVERTE DE ROGERS PASS ⁹	PNG	12	\$	\$
3.2.16	50110250	2,3 KM À L'EST DES BARRIÈRES DU PARC BANFF ⁹	PNB	12	\$	\$
3.2.17	50160210	BARRIÈRES EST DU PARC JASPER ⁹	PNJ	12	\$	\$
3.2.18	12000101	1,2 KM AU NORD DE LA PROMENADE BOW VAL ET DU CHEMIN WHITEHORN ¹	PNB	12	\$	\$
3.2.19	70300800	7,0 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 5 ET DE LA PROMENADE RED ROCK ¹	PNLW	12	\$	\$
3.2.20	70400100	0,9 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 5 ET DE LA PROMENADE AKAMINA ¹	PNLW	12	\$	\$
3.2.21	70800102	0,7 KM AU SUD DES ROUTES 5 ET 6 À L'ENTRÉE ^{1,9}	PNLW	12	\$	\$
3.2.22	11000071	0.4 KM N 1 & MINNENWANKA RD ¹	BNP	12	\$	\$
N	Prix unitaire ferme total estimatif combiné de la soumission Récupération des données cellulaires (taxes applicables non comprises)					\$

¹ Fonctionne comme un site de récupération cellulaire horaire

² Le site fonctionne à titre de site cellulaire seulement de juin à novembre inclusivement.

⁴ Le site fonctionne à titre de site de collecte physique (non cellulaire) de données, de décembre à mai inclusivement.

⁹ Fonctionne comme un site d'ETA mensuel prioritaire

3.3 Prix unitaires fermes pour les services requis – Rapports

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur se verra payer un(des) prix unitaire(s) ferme(s) en dollars canadiens pour tous les frais, y compris, sans toutefois s'y limiter, tous les frais et coûts professionnels, techniques et administratifs devant être engagés pour répondre à toutes les exigences présentées dans l'annexe A – *Énoncé des travaux*.

Consulter la politique sur les données manquantes figurant à l'article 4.4.5. Les articles 4.4.6 et 4.4.7 décrivent en détail les spécifications relatives aux rapports volumétriques. Les articles 4.4.8 et 4.4.9 décrivent en détail les spécifications relatives aux rapports sur la vitesse et la classe. Tous les ETA feront l'objet de rapports volumétriques et seuls les classificateurs auront besoin de rapports sur la vitesse et la classe. Consulter la liste des types de site figurant à l'annexe A.1.

N° d'article	Type de rapport	Rapports (R)	Prix par rapport (PPR)	Prix calculé Total (R x PPR)
3.3.1	Rapports bimestriels (1 par visite du site) volumétriques pour 37 ETA ⁵	216	\$	\$
3.3.2	Rapports bimestriels (1 par visite du site) sur la classe et la vitesse pour 16 ETA	90	\$	\$

N° de l'invitation :
5P420-23-0261/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Emilie Goulet

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Surveillance de la circulation – Parcs de l'Ouest

3.3.3	Rapports bimestriels (1 par visite du site) volumétriques pour 11 ETA	132	\$	\$
3.3.4	Rapport sur le calcul du TQMM estimatif si un site d'ETA mensuel prioritaire n'est pas accessible	12	\$	\$
O	Prix unitaire ferme total estimatif combiné de la soumission Rapports (taxes applicables non comprises)			\$

⁵ Sur les 48 ETA du réseau, deux ETA classificateurs sont inactifs pendant trois périodes de déclaration, 11 ETA sont déclarés mensuellement.

3.4 Prix unitaire(s) ferme(s) pour les services requis – Activation et désactivation saisonnières du site

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur se verra payer un(des) prix unitaire(s) ferme(s) en dollars canadiens pour tous les frais, y compris, sans toutefois s'y limiter, tous les frais et coûts professionnels, techniques et administratifs devant être engagés pour répondre à toutes les exigences présentées dans l'annexe A – *Énoncé des travaux*.

Les frais liés à l'activation des sites qui sont utilisés pour recueillir des données saisonnières doivent être compris dans le prix de l'activation. Les frais d'activation doivent comprendre la mise à l'essai des sites, l'installation du matériel, l'activation des forfaits de données cellulaires et l'activation du suivi horaire, des rapports et des avis par courriel. Les frais liés à la désactivation des sites pendant la basse saison doivent être compris dans le prix de la désactivation. Les frais de désactivation doivent comprendre la sécurisation des sites pendant la basse saison, le retrait du matériel, la désactivation des forfaits de données cellulaires et la désactivation du suivi horaire, des rapports et des avis par courriel. À moins d'indication contraire, l'activation et la désactivation des sites doivent correspondre au calendrier de récupération des données bimestrielles tel qu'il est décrit à l'article 4.3.5. L'activation des sites a lieu en juin tandis que la désactivation a lieu en novembre. Les frais liés aux visites sur place en novembre sont pris en considération dans le tableau 3.1.

N° d'article	ID DE L'ETA	Description de l'emplacement du site	Parc	Prix de l'activation (PA)	Prix de la désactivation (PD)	Prix calculé Total (PA + PD)
3.4.1	11100002	2,1 KM À L'EST DE LA PROMENADE LAKE LOUISE ET DU CHEMIN MORAINÉ LAKE ^{6,8}	PNB	\$	\$	\$
3.4.2	11800201	2,2 KM AU SUD DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE LAKE LOUISE ⁷	PNB	\$	\$	\$
3.4.3	11800302	3,6 KM AU SUD DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE LAKE LOUISE ⁶	PNB	\$	\$	\$
P	Prix unitaire ferme total estimatif combiné de la soumission Activation et désactivation saisonnières (taxes applicables non comprises)					\$

⁶ L'activation et la désactivation des sites comprennent l'installation et le retrait des ETA et l'activation et la désactivation des capacités cellulaires pour fournir des données horaires au moyen d'un réseau de données cellulaires.

N° de l'invitation :
5P420-23-0261/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Emilie Goulet

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Surveillance de la circulation – Parcs de l'Ouest

⁷ Le site est actif à l'année à titre de site de collecte de données matérielles. Seule l'activation et la désactivation de la capacité cellulaire est nécessaire pour fournir des données horaires au moyen d'un réseau de données cellulaires.

⁸ L'entrepreneur n'a pas accès au site 11100002 pour effectuer la désactivation, car la route est fermée à la circulation pendant la basse saison. Les employés du parc enlèveront le matériel d'ETA et effectueront la désactivation selon les directives de l'entrepreneur. Le matériel d'ETA retiré de l'armoire sera cédé à l'entrepreneur selon une manière convenue d'un commun accord.

3.5 Prix unitaire(s) ferme(s) pour les services à la demande

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur se verra payer un(des) prix unitaire(s) ferme(s) en dollars canadiens pour tous les frais, y compris, sans toutefois s'y limiter, tous les frais et coûts professionnels, techniques et administratifs devant être engagés pour répondre à toutes les exigences présentées dans l'annexe A – *Énoncé des travaux*.

N° d'article	Description de l'article	Quantité (Q)	Prix unitaire (PU)	Prix calculé Total (Q x PU)
3.5.1	Installation d'un site à une boucle (voir l'article 4.6)	1	\$	\$
3.5.2	Installation d'un site à deux boucles (voir l'article 4.6)	1	\$	\$
3.5.3	Installation d'un site à quatre boucles (voir l'article 4.6)	1	\$	\$
3.5.4	Fourniture et installation d'un classificateur Golden River M680	2	\$	\$
3.5.5	Mise à niveau de sites d'ETA pour permettre la récupération des données par cellulaire	1	\$	\$
3.5.6	Comptage manuel des intersections et établissement de rapports	15	\$	\$
Q	Prix unitaire ferme total estimatif combiné de la soumission Travaux effectués sur demande (taxes applicables non comprises)			\$

3.6 Estimation du prix total combiné de l'année d'option deux (2) évaluée

Le prix total de la soumission évaluée pour l'année contractuelle est la somme des tableaux M à Q.

R	ESTIMATION DU PRIX TOTAL COMBINÉ DE L'ANNÉE D'OPTION DEUX (2) ÉVALUÉE (M + N + O + P + Q) (taxes applicables non comprises)	\$
---	---	----

N° de l'invitation :
5P420-23-0261/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Emilie Goulet

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Surveillance de la circulation – Parcs de l'Ouest

4. Année d'option trois (3) – 1^{er} avril 2027 au 31 mars 2028 inclusivement

4.1 Prix unitaire(s) ferme(s) pour les services requis – Récupération des données physiques et maintenance

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur se verra payer un(des) prix unitaire(s) ferme(s) en dollars canadiens pour tous les frais, y compris, sans toutefois s'y limiter, tous les frais et coûts professionnels, techniques et administratifs devant être engagés pour répondre à toutes les exigences présentées dans l'annexe A – *Énoncé des travaux*.

Les frais liés aux déplacements jusqu'aux ETA ainsi qu'à l'exploitation de ces derniers et à la récupération des données à partir de ceux-ci doivent être inclus dans le prix par visite du site. Vous ne devez pas inclure les frais liés aux forfaits de données cellulaires, à la récupération des données cellulaires, aux rapports horaires ou aux avis par courriel.

N° d'article	ID DE L'ETA	Description de l'emplacement du site	Parc	Visites sur place (VSP)	Prix par visite du site (PPVS)	Prix calculé Total (VSP x PPVS)
4.1.1	10100300	2,5 KM À L'EST DE MINNEWANKA	PNB	6	\$	\$
4.1.2	10100500	0,7 KM À L'EST DE NORQUAY	PNB	6	\$	\$
4.1.3	10107211	ROUTE OUEST ET BRETELLE OUEST, ÉCHANGEUR LAKE LOUISE ÉCHANGEUR LAKE LOUISE	PNB	6	\$	\$
4.1.4	10107251	ROUTE EST ET BRETELLE EST, ÉCHANGEUR LAKE LOUISE ÉCHANGEUR LAKE LOUISE	PNB	6	\$	\$
4.1.5	10107300	0,7 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE LAKE LOUISE	PNB	6	\$	\$
4.1.6	10200401	4,3 KM AU NORD DE LA ROUTE 1 ET DE LA 93, LAKE LOUISE	PNB	6	\$	\$
4.1.7	10201501	2,0 KM AU NORD DE LA ROUTE 93 ET DU CHEMIN BOW LAKE	PNB	6	\$	\$
4.1.8	10212101	0,3 KM AU SUD DE LA LIMITE ENTRE BANFF ET JASPER	PNB	6	\$	\$
4.1.9	10300701	6,1 KM AU SUD DE LA ROUTE 1 ET DE LA 93, LAKE LOUISE	PNB	6	\$	\$
4.1.10	10400100	0,6 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 1 ET DU BOW VALLEY PARKWAY (COLLECTE DES DONNÉES D'HORODATAGE) ³	PNB	6	\$	\$
4.1.11	10400600	4,1 KM À L'EST DU CAMPING JOHNSON CANYON	PNB	6	\$	\$
4.1.12	10404701	1,5 KM À L'EST DU CHEMIN WHITEHORN ET DE LA PROMENADE DE LA VALLÉE-DE-LA-BOW	PNB	6	\$	\$

N° de l'invitation :
5P420-23-0261/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Emilie Goulet

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Surveillance de la circulation – Parcs de l'Ouest

4.1.13	11000071	0,4 KM AU NORD DE LA ROUTE 1 ET DU CHEMIN MINNENWANKA ¹	PNB	0	\$	\$
4.1.14	11100002	2,1 KM À L'EST DE LA PROMENADE LAKE LOUISE ET DU CHEMIN MORAINES LAKE ^{1,2}	PNB	3	\$	\$
4.1.15	11300010	0,3 KM AU NORD DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE PANORAMIQUE DU MT NORQUAY	PNB	6	\$	\$
4.1.16	11300030	0,3 KM AU SUD DU STATIONNEMENT DE LA STATION DE SKI MT NORQUAY ^{1,2}	PNB	6	\$	\$
4.1.17	11700002	CH SUNSHINE	PNB	6	\$	\$
4.1.18	11700010	CH DU GOLF	PNB	6	\$	\$
4.1.19	11800100	0,1 KM AU SUD DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE LAKE LOUISE	PNB	6	\$	\$
4.1.20	11800201	2,2 KM AU SUD DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE LAKE LOUISE ^{1,2}	PNB	6	\$	\$
4.1.21	11800302	3,6 KM AU SUD DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE LAKE LOUISE ^{1,2}	PNB	3	\$	\$
4.1.22	12000101	1,2 KM AU NORD DE LA PROMENADE DE LA VALLÉE-DE-LA-BOW ET DU CHEMIN WHITEHORN	PNB	6	\$	\$
4.1.23	14000101	1,2 KM AU SUD DE L'AV. MOUNTAIN ET DU CHEMIN UPPER HOTSPRINGS	PNB	6	\$	\$
4.1.24	20100201	1,7 KM AU NORD DE LA ROUTE 16 ET DE LA PROMENADE (ENTRÉE SUD) ^{1,9}	PNEI	0	\$	\$
4.1.25	20102001	0,1 KM AU NORD DE LA LIMITE DU PARC (ENTRÉE NORD) ^{1,9}	PNEI	0	\$	\$
4.1.26	20300001	4,4 KM À L'OUEST DE LA PROMENADE (ENTRÉE OUEST) ^{1,9}	PNEI	0	\$	\$
4.1.27	30103509	14,0 KM À L'EST DE LA ROUTE 16 ET À L'EST DE LA VILLE DE JASPER	PNJ	6	\$	\$
4.1.28	30107201	19,1 KM À L'OUEST DES ROUTES 16 ET 93 ET À L'OUEST DE LA VILLE DE JASPER ^{9 10}	PNJ	0	\$	\$
4.1.29	30215001	5,4 KM AU SUD DE LA ROUTE 16 ET DE LA 93, JASPER	PNJ	6	\$	\$
4.1.30	30216001	1,1 KM AU SUD DU CAMPING JONAS CREEK	PNJ	6	\$	\$
4.1.31	30700001	0,43 KM AU SUD DE LA ROUTE 16 ET DU CHEMIN MALIGNE LAKE ¹⁰	PNJ	0	\$	\$
4.1.32	30700809	8,2 KM AU SUD DE LA ROUTE 16 ET DU CHEMIN MALIGNE LAKE ¹⁰	PNJ	0	\$	\$

N° de l'invitation :
5P420-23-0261/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Emilie Goulet

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Surveillance de la circulation – Parcs de l'Ouest

4.1.33	30900000	0,2 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 93N ET DU CHEMIN EDITH CAVELL ¹⁰	PNJ	0	\$	\$
4.1.34	40309000	3,0 KM AU NORD DU CHEMIN SETTLERS	PNK	6	\$	\$
4.1.35	40310601	0,3 KM AU SUD DES BARRIÈRES DU PARC KOOTENAY ^{9 10}	PNK	0	\$	\$
4.1.36	50010040	1,4 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 1 ET DE LA 93, CASTLE JUNCTION	PNB	6	\$	\$
4.1.37	50010050	1,6 KM À L'OUEST DES BARRIÈRES DU PARC BANFF ^{9 10}	PNB	0	\$	\$
4.1.38	50010080	0,6 KM À L'EST DE FIELD	PNY	6	\$	\$
4.1.39	50010090	0,25 KM À L'OUEST DE L'ENTRÉE DE FIELD ^{9 10}	PNY	0	\$	\$
4.1.40	50010450	1,2 KM À L'EST DE CASTLE JUNCTION	PNB	6	\$	\$
4.1.41	50100301	3,0 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 1 ET DE LA LIMITE DU PARC DES GLACIERS	PNG	6	\$	\$
4.1.42	50102407	0,7 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 1 ET DU CENTRE DE DÉCOUVERTE DE ROGERS PASS ^{9 10}	PNG	0	\$	\$
4.1.43	50110250	2,3 KM À L'EST DES BARRIÈRES DU PARC BANFF ^{9 10}	PNB	0	\$	\$
4.1.44	50160210	BARRIÈRES EST DU PARC JASPER ^{9 10}	PNJ	0	\$	\$
4.1.45	70300800	7,0 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 5 ET DE LA PROMENADE RED ROCK ¹	PNLW	0	\$	\$
4.1.46	70400100	0,9 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 5 ET DE LA PROMENADE AKAMINA ¹	PNLW	0	\$	\$
4.1.47	70800102	0,7 KM AU SUD DES ROUTES 5 ET 6 À L'ENTRÉE ^{1,9}	PNLW	0	\$	\$
4.1.48	80108501	FRONTIÈRE ENTRE L'ALBERTA ET LA C.-B.	PNY	6	\$	\$
S	Prix unitaire ferme total estimatif combiné de la soumission Récupération des données et maintenance (taxes applicables non comprises)					\$

¹ Fonctionne comme un site de récupération cellulaire horaire.

² Le site fonctionne à titre de site cellulaire seulement de juin à novembre inclusivement.

³ Le site collecte des données horodatées supplémentaires.

⁹ Fonctionne comme un site d'ETA mensuel prioritaire

¹⁰ Les sites sont téléchargés par cellulaire, mais nécessitent toujours de la maintenance

N° de l'invitation :
5P420-23-0261/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Emilie Goulet

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Surveillance de la circulation – Parcs de l'Ouest

4.2 Prix unitaire(s) ferme(s) pour les services requis – Récupération des données et maintenance

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur se verra payer un(des) prix unitaire(s) ferme(s) en dollars canadiens pour tous les frais, y compris, sans toutefois s'y limiter, tous les frais et coûts professionnels, techniques et administratifs devant être engagés pour répondre à toutes les exigences présentées dans l'annexe A – *Énoncé des travaux*.

Les frais liés aux forfaits de données cellulaires, à la récupération des données cellulaires, au traitement et à la mise à jour des rapports horaires, ainsi qu'à la diffusion des avis par courriel en provenance d'ETA précis libellés comme cellulaires, seront inclus dans le prix par visite du site.

N° d'article	ID DE L'ETA	Description de l'emplacement du site	Parc	Visites sur place (VSP)	Prix par visite du site (PPVS)	Prix calculé Total (VSP x PPVS)
4.2.1	11100002	2,1 KM À L'EST DE LA PROMENADE LAKE LOUISE ET DU CHEMIN MORAINÉ LAKE ^{1,2}	PNB	3	\$	\$
4.2.2	11300030	0,3 KM AU NORD DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE PANORAMIQUE DU MT NORQUAY ¹	PNB	6	\$	\$
4.2.3	11800201	2,2 KM AU SUD DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE LAKE LOUISE ^{1,2,4}	PNB	3	\$	\$
4.2.4	11800302	3,6 KM AU SUD DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE LAKE LOUISE ^{1,2}	PNB	3	\$	\$
4.2.5	20100201	1,7 KM AU NORD DE LA ROUTE 16 ET DE LA PROMENADE (ENTRÉE SUD) ^{1,9}	PNEI	12	\$	\$
4.2.6	20102001	0,1 KM AU NORD DE LA LIMITE DU PARC (ENTRÉE NORD) ^{1,9}	PNEI	12	\$	\$
4.2.7	20300001	4,4 KM À L'OUEST DE LA PROMENADE (ENTRÉE OUEST) ^{1,9}	PNEI	12	\$	\$
4.2.8	30107201	19,1 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 16 ET DE LA 93, LOTISSEMENT URBAIN DE JASPER OUEST ⁹	PNJ	12	\$	\$
4.2.9	30700001	0,43 KM AU SUD DE LA ROUTE 16 ET DU CHEMIN MALIGNÉ LAKE	PNJ	6	\$	\$
4.2.10	30700809	8,2 KM AU SUD DE LA ROUTE 16 ET DU CHEMIN MALIGNÉ LAKE	PNJ	6	\$	\$
4.2.11	30900000	0,2 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 93N ET DU CHEMIN EDITH CAVELL	PNJ	6	\$	\$
4.2.12	40310601	0,3 KM AU SUD DES BARRIÈRES DU PARC KOOTENAY ⁹	PNK	12	\$	\$
4.2.13	50010050	1,6 KM À L'OUEST DES BARRIÈRES DU PARC BANFF ⁹	PNB	12	\$	\$

N° de l'invitation :
5P420-23-0261/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Emilie Goulet

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Surveillance de la circulation – Parcs de l'Ouest

4.2.14	50010090	0,25 KM À L'OUEST DE L'ENTRÉE DE FIELD ⁹	PNY	12	\$	\$
4.2.15	50102407	0,7 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 1 ET DU CENTRE DE DÉCOUVERTE DE ROGERS PASS ⁹	PNG	12	\$	\$
4.2.16	50110250	2,3 KM À L'EST DES BARRIÈRES DU PARC BANFF ⁹	PNB	12	\$	\$
4.2.17	50160210	BARRIÈRES EST DU PARC JASPER ⁹	PNJ	12	\$	\$
4.2.18	12000101	1,2 KM AU NORD DE LA PROMENADE BOW VAL ET DU CHEMIN WHITEHORN ¹	PNB	12	\$	\$
4.2.19	70300800	7,0 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 5 ET DE LA PROMENADE RED ROCK ¹	PNLW	12	\$	\$
4.2.20	70400100	0,9 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 5 ET DE LA PROMENADE AKAMINA ¹	PNLW	12	\$	\$
4.2.21	70800102	0,7 KM AU SUD DES ROUTES 5 ET 6 À L'ENTRÉE ^{1,9}	PNLW	12	\$	\$
4.2.22	11000071	0.4 KM N 1 & MINNENWANKA RD ¹	BNP	12	\$	\$
T	Prix unitaire ferme total estimatif combiné de la soumission Récupération des données cellulaires (taxes applicables non comprises)					\$

¹ Fonctionne comme un site de récupération cellulaire horaire

² Le site fonctionne à titre de site cellulaire seulement de juin à novembre inclusivement.

⁴ Le site fonctionne à titre de site de collecte physique (non cellulaire) de données, de décembre à mai inclusivement.

⁹ Fonctionne comme un site d'ETA mensuel prioritaire

4.3 Prix unitaires fermes pour les services requis – Rapports

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur se verra payer un(des) prix unitaire(s) ferme(s) en dollars canadiens pour tous les frais, y compris, sans toutefois s'y limiter, tous les frais et coûts professionnels, techniques et administratifs devant être engagés pour répondre à toutes les exigences présentées dans l'annexe A – *Énoncé des travaux*.

Consulter la politique sur les données manquantes figurant à l'article 4.4.5. Les articles 4.4.6 et 4.4.7 décrivent en détail les spécifications relatives aux rapports volumétriques. Les articles 4.4.8 et 4.4.9 décrivent en détail les spécifications relatives aux rapports sur la vitesse et la classe. Tous les ETA feront l'objet de rapports volumétriques et seuls les classificateurs auront besoin de rapports sur la vitesse et la classe. Consulter la liste des types de site figurant à l'annexe A.1.

N° d'article	Type de rapport	Rapports (R)	Prix par rapport (PPR)	Prix calculé Total (R x PPR)
4.3.1	Rapports bimestriels (1 par visite du site) volumétriques pour 37 ETA ⁵	216	\$	\$
4.3.2	Rapports bimestriels (1 par visite du site) sur la classe et la vitesse pour 16 ETA	90	\$	\$

N° de l'invitation :
5P420-23-0261/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Emilie Goulet

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Surveillance de la circulation – Parcs de l'Ouest

4.3.3	Rapports bimestriels (1 par visite du site) volumétriques pour 11 ETA	132	\$	\$
4.3.4	Rapport sur le calcul du TQMM estimatif si un site d'ETA mensuel prioritaire n'est pas accessible	12	\$	\$
U	Prix unitaire ferme total estimatif combiné de la soumission Rapports (taxes applicables non comprises)			\$

⁵ Sur les 48 ETA du réseau, deux ETA classificateurs sont inactifs pendant trois périodes de déclaration, 11 ETA sont déclarés mensuellement.

4.4 Prix unitaire(s) ferme(s) pour les services requis – Activation et désactivation saisonnières du site

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur se verra payer un(des) prix unitaire(s) ferme(s) en dollars canadiens pour tous les frais, y compris, sans toutefois s'y limiter, tous les frais et coûts professionnels, techniques et administratifs devant être engagés pour répondre à toutes les exigences présentées dans l'annexe A – *Énoncé des travaux*.

Les frais liés à l'activation des sites qui sont utilisés pour recueillir des données saisonnières doivent être compris dans le prix de l'activation. Les frais d'activation doivent comprendre la mise à l'essai des sites, l'installation du matériel, l'activation des forfaits de données cellulaires et l'activation du suivi horaire, des rapports et des avis par courriel. Les frais liés à la désactivation des sites pendant la basse saison doivent être compris dans le prix de la désactivation. Les frais de désactivation doivent comprendre la sécurisation des sites pendant la basse saison, le retrait du matériel, la désactivation des forfaits de données cellulaires et la désactivation du suivi horaire, des rapports et des avis par courriel. À moins d'indication contraire, l'activation et la désactivation des sites doivent correspondre au calendrier de récupération des données bimestrielles tel qu'il est décrit à l'article 4.3.5. L'activation des sites a lieu en juin tandis que la désactivation a lieu en novembre. Les frais liés aux visites sur place en novembre sont pris en considération dans le tableau 4.1.

N° d'article	ID DE L'ETA	Description de l'emplacement du site	Parc	Prix de l'activation (PA)	Prix de la désactivation (PD)	Prix calculé Total (PA + PD)
4.4.1	11100002	2,1 KM À L'EST DE LA PROMENADE LAKE LOUISE ET DU CHEMIN MORAINÉ LAKE ^{6,8}	PNB	\$	\$	\$
4.4.2	11800201	2,2 KM AU SUD DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE LAKE LOUISE ⁷	PNB	\$	\$	\$
4.4.3	11800302	3,6 KM AU SUD DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE LAKE LOUISE ⁶	PNB	\$	\$	\$
V	Prix unitaire ferme total estimatif combiné de la soumission Activation et désactivation saisonnières (taxes applicables non comprises)					\$

⁶ L'activation et la désactivation des sites comprennent l'installation et le retrait des ETA et l'activation et la désactivation des capacités cellulaires pour fournir des données horaires au moyen d'un réseau de données cellulaires.

N° de l'invitation :
5P420-23-0261/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Emilie Goulet

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Surveillance de la circulation – Parcs de l'Ouest

⁷ Le site est actif à l'année à titre de site de collecte de données matérielles. Seule l'activation et la désactivation de la capacité cellulaire est nécessaire pour fournir des données horaires au moyen d'un réseau de données cellulaires.

⁸ L'entrepreneur n'a pas accès au site 11100002 pour effectuer la désactivation, car la route est fermée à la circulation pendant la basse saison. Les employés du parc enlèveront le matériel d'ETA et effectueront la désactivation selon les directives de l'entrepreneur. Le matériel d'ETA retiré de l'armoire sera cédé à l'entrepreneur selon une manière convenue d'un commun accord.

4.5 Prix unitaire(s) ferme(s) pour les services à la demande

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur se verra payer un(des) prix unitaire(s) ferme(s) en dollars canadiens pour tous les frais, y compris, sans toutefois s'y limiter, tous les frais et coûts professionnels, techniques et administratifs devant être engagés pour répondre à toutes les exigences présentées dans l'annexe A – *Énoncé des travaux*.

N° d'article	Description de l'article	Quantité (Q)	Prix unitaire (PU)	Prix calculé Total (Q x PU)
4.5.1	Installation d'un site à une boucle (voir l'article 4.6)	1	\$	\$
4.5.2	Installation d'un site à deux boucles (voir l'article 4.6)	1	\$	\$
4.5.3	Installation d'un site à quatre boucles (voir l'article 4.6)	1	\$	\$
4.5.4	Fourniture et installation d'un classificateur Golden River M680	2	\$	\$
4.5.5	Mise à niveau de sites d'ETA pour permettre la récupération des données par cellulaire	1	\$	\$
4.5.6	Comptage manuel des intersections et établissement de rapports	15	\$	\$
W	Prix unitaire ferme total estimatif combiné de la soumission Travaux effectués sur demande (taxes applicables non comprises)			\$

4.6 Estimation du prix total combiné de l'année d'option trois (3) évaluée

Le prix total de la soumission évaluée pour l'année contractuelle est la somme des tableaux S à W.

X	ESTIMATION DU PRIX TOTAL COMBINÉ DE L'ANNÉE D'OPTION TROIS (3) ÉVALUÉE (S + T + U + V + W) (taxes applicables non comprises)	\$
---	--	----

N° de l'invitation :
5P420-23-0261/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Emilie Goulet

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Surveillance de la circulation – Parcs de l'Ouest

5. Année d'option quatre (4) – 1^{er} avril 2028 au 31 mars 2029 inclusivement

5.1 Prix unitaire(s) ferme(s) pour les services requis – Récupération des données physiques et maintenance

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur se verra payer un(des) prix unitaire(s) ferme(s) en dollars canadiens pour tous les frais, y compris, sans toutefois s'y limiter, tous les frais et coûts professionnels, techniques et administratifs devant être engagés pour répondre à toutes les exigences présentées dans l'annexe A – *Énoncé des travaux*.

Les frais liés aux déplacements jusqu'aux ETA ainsi qu'à l'exploitation de ces derniers et à la récupération des données à partir de ceux-ci doivent être inclus dans le prix par visite du site. Vous ne devez pas inclure les frais liés aux forfaits de données cellulaires, à la récupération des données cellulaires, aux rapports horaires ou aux avis par courriel.

N° d'article	ID DE L'ETA	Description de l'emplacement du site	Parc	Visites sur place (VSP)	Prix par visite du site (PPVS)	Prix calculé Total (VSP x PPVS)
5.1.1	10100300	2,5 KM À L'EST DE MINNEWANKA	PNB	6	\$	\$
5.1.2	10100500	0,7 KM À L'EST DE NORQUAY	PNB	6	\$	\$
5.1.3	10107211	ROUTE OUEST ET BRETELLE OUEST, ÉCHANGEUR LAKE LOUISE ÉCHANGEUR LAKE LOUISE	PNB	6	\$	\$
5.1.4	10107251	ROUTE EST ET BRETELLE EST, ÉCHANGEUR LAKE LOUISE ÉCHANGEUR LAKE LOUISE	PNB	6	\$	\$
5.1.5	10107300	0,7 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE LAKE LOUISE	PNB	6	\$	\$
5.1.6	10200401	4,3 KM AU NORD DE LA ROUTE 1 ET DE LA 93, LAKE LOUISE	PNB	6	\$	\$
5.1.7	10201501	2,0 KM AU NORD DE LA ROUTE 93 ET DU CHEMIN BOW LAKE	PNB	6	\$	\$
5.1.8	10212101	0,3 KM AU SUD DE LA LIMITE ENTRE BANFF ET JASPER	PNB	6	\$	\$
5.1.9	10300701	6,1 KM AU SUD DE LA ROUTE 1 ET DE LA 93, LAKE LOUISE	PNB	6	\$	\$
5.1.10	10400100	0,6 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 1 ET DU BOW VALLEY PARKWAY (COLLECTE DES DONNÉES D'HORODATAGE) ³	PNB	6	\$	\$
5.1.11	10400600	4,1 KM À L'EST DU CAMPING JOHNSON CANYON	PNB	6	\$	\$
5.1.12	10404701	1,5 KM À L'EST DU CHEMIN WHITEHORN ET DE LA PROMENADE DE LA VALLÉE-DE-LA-BOW	PNB	6	\$	\$

N° de l'invitation :
5P420-23-0261/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Emilie Goulet

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Surveillance de la circulation – Parcs de l'Ouest

5.1.13	11000071	0,4 KM AU NORD DE LA ROUTE 1 ET DU CHEMIN MINNENWANKA ¹	PNB	0	\$	\$
5.1.14	11100002	2,1 KM À L'EST DE LA PROMENADE LAKE LOUISE ET DU CHEMIN MORAINES LAKE ^{1,2}	PNB	3	\$	\$
5.1.15	11300010	0,3 KM AU NORD DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE PANORAMIQUE DU MT NORQUAY	PNB	6	\$	\$
5.1.16	11300030	0,3 KM AU SUD DU STATIONNEMENT DE LA STATION DE SKI MT NORQUAY ^{1,2}	PNB	6	\$	\$
5.1.17	11700002	CH SUNSHINE	PNB	6	\$	\$
5.1.18	11700010	CH DU GOLF	PNB	6	\$	\$
5.1.19	11800100	0,1 KM AU SUD DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE LAKE LOUISE	PNB	6	\$	\$
5.1.20	11800201	2,2 KM AU SUD DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE LAKE LOUISE ^{1,2}	PNB	6	\$	\$
5.1.21	11800302	3,6 KM AU SUD DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE LAKE LOUISE ^{1,2}	PNB	3	\$	\$
5.1.22	12000101	1,2 KM AU NORD DE LA PROMENADE DE LA VALLÉE-DE-LA-BOW ET DU CHEMIN WHITEHORN	PNB	6	\$	\$
5.1.23	14000101	1,2 KM AU SUD DE L'AV. MOUNTAIN ET DU CHEMIN UPPER HOTSPRINGS	PNB	6	\$	\$
5.1.24	20100201	1,7 KM AU NORD DE LA ROUTE 16 ET DE LA PROMENADE (ENTRÉE SUD) ^{1,9}	PNEI	0	\$	\$
5.1.25	20102001	0,1 KM AU NORD DE LA LIMITE DU PARC (ENTRÉE NORD) ^{1,9}	PNEI	0	\$	\$
5.1.26	20300001	4,4 KM À L'OUEST DE LA PROMENADE (ENTRÉE OUEST) ^{1,9}	PNEI	0	\$	\$
5.1.27	30103509	14,0 KM À L'EST DE LA ROUTE 16 ET À L'EST DE LA VILLE DE JASPER	PNJ	6	\$	\$
5.1.28	30107201	19,1 KM À L'OUEST DES ROUTES 16 ET 93 ET À L'OUEST DE LA VILLE DE JASPER ^{9 10}	PNJ	0	\$	\$
5.1.29	30215001	5,4 KM AU SUD DE LA ROUTE 16 ET DE LA 93, JASPER	PNJ	6	\$	\$
5.1.30	30216001	1,1 KM AU SUD DU CAMPING JONAS CREEK	PNJ	6	\$	\$
5.1.31	30700001	0,43 KM AU SUD DE LA ROUTE 16 ET DU CHEMIN MALIGNE LAKE ¹⁰	PNJ	0	\$	\$
5.1.32	30700809	8,2 KM AU SUD DE LA ROUTE 16 ET DU CHEMIN MALIGNE LAKE ¹⁰	PNJ	0	\$	\$

N° de l'invitation :
5P420-23-0261/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Emilie Goulet

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Surveillance de la circulation – Parcs de l'Ouest

5.1.33	30900000	0,2 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 93N ET DU CHEMIN EDITH CAVELL ¹⁰	PNJ	0	\$	\$
5.1.34	40309000	3,0 KM AU NORD DU CHEMIN SETTLERS	PNK	6	\$	\$
5.1.35	40310601	0,3 KM AU SUD DES BARRIÈRES DU PARC KOOTENAY ^{9 10}	PNK	0	\$	\$
5.1.36	50010040	1,4 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 1 ET DE LA 93, CASTLE JUNCTION	PNB	6	\$	\$
5.1.37	50010050	1,6 KM À L'OUEST DES BARRIÈRES DU PARC BANFF ^{9 10}	PNB	0	\$	\$
5.1.38	50010080	0,6 KM À L'EST DE FIELD	PNY	6	\$	\$
5.1.39	50010090	0,25 KM À L'OUEST DE L'ENTRÉE DE FIELD ^{9 10}	PNY	0	\$	\$
5.1.40	50010450	1,2 KM À L'EST DE CASTLE JUNCTION	PNB	6	\$	\$
5.1.41	50100301	3,0 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 1 ET DE LA LIMITE DU PARC DES GLACIERS	PNG	6	\$	\$
5.1.42	50102407	0,7 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 1 ET DU CENTRE DE DÉCOUVERTE DE ROGERS PASS ^{9 10}	PNG	0	\$	\$
5.1.43	50110250	2,3 KM À L'EST DES BARRIÈRES DU PARC BANFF ^{9 10}	PNB	0	\$	\$
5.1.44	50160210	BARRIÈRES EST DU PARC JASPER ^{9 10}	PNJ	0	\$	\$
5.1.45	70300800	7,0 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 5 ET DE LA PROMENADE RED ROCK ¹	PNLW	0	\$	\$
5.1.46	70400100	0,9 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 5 ET DE LA PROMENADE AKAMINA ¹	PNLW	0	\$	\$
5.1.47	70800102	0,7 KM AU SUD DES ROUTES 5 ET 6 À L'ENTRÉE ^{1,9}	PNLW	0	\$	\$
5.1.48	80108501	FRONTIÈRE ENTRE L'ALBERTA ET LA C.-B.	PNY	6	\$	\$
Y	Prix unitaire ferme total estimatif combiné de la soumission Récupération des données et maintenance (taxes applicables non comprises)					\$

¹ Fonctionne comme un site de récupération cellulaire horaire.

² Le site fonctionne à titre de site cellulaire seulement de juin à novembre inclusivement.

³ Le site collecte des données horodatées supplémentaires.

⁹ Fonctionne comme un site d'ETA mensuel prioritaire

¹⁰ Les sites sont téléchargés par cellulaire, mais nécessitent toujours de la maintenance

N° de l'invitation :
5P420-23-0261/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Emilie Goulet

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Surveillance de la circulation – Parcs de l'Ouest

5.2 Prix unitaire(s) ferme(s) pour les services requis – Récupération des données et maintenance

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur se verra payer un(des) prix unitaire(s) ferme(s) en dollars canadiens pour tous les frais, y compris, sans toutefois s'y limiter, tous les frais et coûts professionnels, techniques et administratifs devant être engagés pour répondre à toutes les exigences présentées dans l'annexe A – *Énoncé des travaux*.

Les frais liés aux forfaits de données cellulaires, à la récupération des données cellulaires, au traitement et à la mise à jour des rapports horaires, ainsi qu'à la diffusion des avis par courriel en provenance d'ETA précis libellés comme cellulaires, seront inclus dans le prix par visite du site.

N° d'article	ID DE L'ETA	Description de l'emplacement du site	Parc	Visites sur place (VSP)	Prix par visite du site (PPVS)	Prix calculé Total (VSP x PPVS)
5.2.1	11100002	2,1 KM À L'EST DE LA PROMENADE LAKE LOUISE ET DU CHEMIN MORAINES LAKE ^{1,2}	PNB	3	\$	\$
5.2.2	11300030	0,3 KM AU NORD DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE PANORAMIQUE DU MT NORQUAY ¹	PNB	6	\$	\$
5.2.3	11800201	2,2 KM AU SUD DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE LAKE LOUISE ^{1,2,4}	PNB	3	\$	\$
5.2.4	11800302	3,6 KM AU SUD DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE LAKE LOUISE ^{1,2}	PNB	3	\$	\$
5.2.5	20100201	1,7 KM AU NORD DE LA ROUTE 16 ET DE LA PROMENADE (ENTRÉE SUD) ^{1,9}	PNEI	12	\$	\$
5.2.6	20102001	0,1 KM AU NORD DE LA LIMITE DU PARC (ENTRÉE NORD) ^{1,9}	PNEI	12	\$	\$
5.2.7	20300001	4,4 KM À L'OUEST DE LA PROMENADE (ENTRÉE OUEST) ^{1,9}	PNEI	12	\$	\$
5.2.8	30107201	19,1 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 16 ET DE LA 93, LOTISSEMENT URBAIN DE JASPER OUEST ⁹	PNJ	12	\$	\$
5.2.9	30700001	0,43 KM AU SUD DE LA ROUTE 16 ET DU CHEMIN MALIGNES LAKE	PNJ	6	\$	\$
5.2.10	30700809	8,2 KM AU SUD DE LA ROUTE 16 ET DU CHEMIN MALIGNES LAKE	PNJ	6	\$	\$
5.2.11	30900000	0,2 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 93N ET DU CHEMIN EDITH CAVELL	PNJ	6	\$	\$
5.2.12	40310601	0,3 KM AU SUD DES BARRIÈRES DU PARC KOOTENAY ⁹	PNK	12	\$	\$
5.2.13	50010050	1,6 KM À L'OUEST DES BARRIÈRES DU PARC BANFF ⁹	PNB	12	\$	\$

N° de l'invitation :
5P420-23-0261/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Emilie Goulet

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Surveillance de la circulation – Parcs de l'Ouest

5.2.14	50010090	0,25 KM À L'OUEST DE L'ENTRÉE DE FIELD ⁹	PNY	12	\$	\$
5.2.15	50102407	0,7 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 1 ET DU CENTRE DE DÉCOUVERTE DE ROGERS PASS ⁹	PNG	12	\$	\$
5.2.16	50110250	2,3 KM À L'EST DES BARRIÈRES DU PARC BANFF ⁹	PNB	12	\$	\$
5.2.17	50160210	BARRIÈRES EST DU PARC JASPER ⁹	PNJ	12	\$	\$
5.2.18	12000101	1,2 KM AU NORD DE LA PROMENADE BOW VAL ET DU CHEMIN WHITEHORN ¹	PNB	12	\$	\$
5.2.19	70300800	7,0 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 5 ET DE LA PROMENADE RED ROCK ¹	PNLW	12	\$	\$
5.2.20	70400100	0,9 KM À L'OUEST DE LA ROUTE 5 ET DE LA PROMENADE AKAMINA ¹	PNLW	12	\$	\$
5.2.21	70800102	0,7 KM AU SUD DES ROUTES 5 ET 6 À L'ENTRÉE ^{1,9}	PNLW	12	\$	\$
5.2.22	11000071	0.4 KM N 1 & MINNENWANKA RD ¹	BNP	12	\$	\$
Z	Prix unitaire ferme total estimatif combiné de la soumission Récupération des données cellulaires (taxes applicables non comprises)					\$

¹ Fonctionne comme un site de récupération cellulaire horaire

² Le site fonctionne à titre de site cellulaire seulement de juin à novembre inclusivement.

⁴ Le site fonctionne à titre de site de collecte physique (non cellulaire) de données, de décembre à mai inclusivement.

⁹ Fonctionne comme un site d'ETA mensuel prioritaire

5.3 Prix unitaires fermes pour les services requis – Rapports

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur se verra payer un(des) prix unitaire(s) ferme(s) en dollars canadiens pour tous les frais, y compris, sans toutefois s'y limiter, tous les frais et coûts professionnels, techniques et administratifs devant être engagés pour répondre à toutes les exigences présentées dans l'annexe A – *Énoncé des travaux*.

Consulter la politique sur les données manquantes figurant à l'article 4.4.5. Les articles 4.4.6 et 4.4.7 décrivent en détail les spécifications relatives aux rapports volumétriques. Les articles 4.4.8 et 4.4.9 décrivent en détail les spécifications relatives aux rapports sur la vitesse et la classe. Tous les ETA feront l'objet de rapports volumétriques et seuls les classificateurs auront besoin de rapports sur la vitesse et la classe. Consulter la liste des types de site figurant à l'annexe A.1.

N° d'article	Type de rapport	Rapports (R)	Prix par rapport (PPR)	Prix calculé Total (R x PPR)
5.3.1	Rapports bimestriels (1 par visite du site) volumétriques pour 37 ETA ⁵	216	\$	\$
5.3.2	Rapports bimestriels (1 par visite du site) sur la classe et la vitesse pour 16 ETA	90	\$	\$

N° de l'invitation :
5P420-23-0261/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Emilie Goulet

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Surveillance de la circulation – Parcs de l'Ouest

5.3.3	Rapports bimestriels (1 par visite du site) volumétriques pour 11 ETA	132	\$	\$
5.3.4	Rapport sur le calcul du TQMM estimatif si un site d'ETA mensuel prioritaire n'est pas accessible	12	\$	\$
AA	Prix unitaire ferme total estimatif combiné de la soumission Rapports (taxes applicables non comprises)			\$

⁵ Sur les 48 ETA du réseau, deux ETA classificateurs sont inactifs pendant trois périodes de déclaration, 11 ETA sont déclarés mensuellement.

5.4 Prix unitaire(s) ferme(s) pour les services requis – Activation et désactivation saisonnières du site

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur se verra payer un(des) prix unitaire(s) ferme(s) en dollars canadiens pour tous les frais, y compris, sans toutefois s'y limiter, tous les frais et coûts professionnels, techniques et administratifs devant être engagés pour répondre à toutes les exigences présentées dans l'annexe A – *Énoncé des travaux*.

Les frais liés à l'activation des sites qui sont utilisés pour recueillir des données saisonnières doivent être compris dans le prix de l'activation. Les frais d'activation doivent comprendre la mise à l'essai des sites, l'installation du matériel, l'activation des forfaits de données cellulaires et l'activation du suivi horaire, des rapports et des avis par courriel. Les frais liés à la désactivation des sites pendant la basse saison doivent être compris dans le prix de la désactivation. Les frais de désactivation doivent comprendre la sécurisation des sites pendant la basse saison, le retrait du matériel, la désactivation des forfaits de données cellulaires et la désactivation du suivi horaire, des rapports et des avis par courriel. À moins d'indication contraire, l'activation et la désactivation des sites doivent correspondre au calendrier de récupération des données bimestrielles tel qu'il est décrit à l'article 4.3.5. L'activation des sites a lieu en juin tandis que la désactivation a lieu en novembre. Les frais liés aux visites sur place en novembre sont pris en considération dans le tableau 5.1.

N° d'article	ID DE L'ETA	Description de l'emplacement du site	Parc	Prix de l'activation (PA)	Prix de la désactivation (PD)	Prix calculé Total (PA + PD)
5.4.1	11100002	2,1 KM À L'EST DE LA PROMENADE LAKE LOUISE ET DU CHEMIN MORAINÉ LAKE ^{6,8}	PNB	\$	\$	\$
5.4.2	11800201	2,2 KM AU SUD DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE LAKE LOUISE ⁷	PNB	\$	\$	\$
5.4.3	11800302	3,6 KM AU SUD DE LA ROUTE 1 ET DE LA PROMENADE LAKE LOUISE ⁶	PNB	\$	\$	\$
BB	Prix unitaire ferme total estimatif combiné de la soumission Activation et désactivation saisonnières (taxes applicables non comprises)					\$

⁶ L'activation et la désactivation des sites comprennent l'installation et le retrait des ETA et l'activation et la désactivation des capacités cellulaires pour fournir des données horaires au moyen d'un réseau de données cellulaires.

N° de l'invitation :
5P420-23-0261/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Emilie Goulet

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Surveillance de la circulation – Parcs de l'Ouest

⁷ Le site est actif à l'année à titre de site de collecte de données matérielles. Seule l'activation et la désactivation de la capacité cellulaire est nécessaire pour fournir des données horaires au moyen d'un réseau de données cellulaires.

⁸ L'entrepreneur n'a pas accès au site 11100002 pour effectuer la désactivation, car la route est fermée à la circulation pendant la basse saison. Les employés du parc enlèveront le matériel d'ETA et effectueront la désactivation selon les directives de l'entrepreneur. Le matériel d'ETA retiré de l'armoire sera cédé à l'entrepreneur selon une manière convenue d'un commun accord.

5.5 Prix unitaire(s) ferme(s) pour les services à la demande

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur se verra payer un(des) prix unitaire(s) ferme(s) en dollars canadiens pour tous les frais, y compris, sans toutefois s'y limiter, tous les frais et coûts professionnels, techniques et administratifs devant être engagés pour répondre à toutes les exigences présentées dans l'annexe A – *Énoncé des travaux*.

N° d'article	Description de l'article	Quantité (Q)	Prix unitaire (PU)	Prix calculé Total (Q x PU)
5.5.1	Installation d'un site à une boucle (voir l'article 4.6)	1	\$	\$
5.5.2	Installation d'un site à deux boucles (voir l'article 4.6)	1	\$	\$
5.5.3	Installation d'un site à quatre boucles (voir l'article 4.6)	1	\$	\$
5.5.4	Fourniture et installation d'un classificateur Golden River M680	2	\$	\$
5.5.5	Mise à niveau de sites d'ETA pour permettre la récupération des données par cellulaire	1	\$	\$
5.5.6	Comptage manuel des intersections et établissement de rapports	15	\$	\$
CC	Prix unitaire ferme total estimatif combiné de la soumission Travaux effectués sur demande (taxes applicables non comprises)			\$

5.6 Estimation du prix total combiné de l'année d'option quatre (4) évaluée

Le prix total de la soumission évaluée pour l'année contractuelle est la somme des tableaux Y à CC.

DD	ESTIMATION DU PRIX TOTAL COMBINÉ DE L'ANNÉE D'OPTION QUATRE (4) ÉVALUÉE (Y + Z + AA + BB + CC) (taxes applicables non comprises)	\$
----	--	----

N° de l'invitation :
5P420-23-0261/A

N° de la modification :
002

Autorité contractante :
Emilie Goulet

N° de référence du client :
N/A

Titre :
Surveillance de la circulation – Parcs de l'Ouest

6. Prix total combiné estimatif évalué de la soumission

Le prix total évalué de la soumission correspond à la somme des Tableaux F, L, R, X et DD..

PRIX TOTAL COMBINÉ ESTIMATIF <u>ÉVALUÉ</u> DE LA SOUMISSION (F + L + R + X + DD) (taxes applicables en sus)	\$
--	-----------

Remarques :

- (a) Les coûts non indiqués ne seront pas admissibles conformément au contrat, sauf en cas de changement des exigences de travail faisant l'objet d'une modification du contrat émise par l'autorité contractante;
- (b) Aucune autre modalité de paiement ne s'appliquera au contrat;
- (c) Les droits de douane sont compris. Taxes applicables en sus.

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.